

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024





SOMMAIRE

1 Sensibiliser

Page 6

1.1 La prévention des déchets

Page 8

1.2 La communication

Page 12

2 Collecter

Page 16

2.1 Les collectes en porte-à-porte

Page 20

2.2 Les collectes par apports volontaires

Page 23

2.3 La Propreté Publique

Page 31

3 Recycler

Page 34

3.1 Les verre, papier/carton et PMC

Page 36

3.2 Les différentes filières de recyclage

Page 37

3.3 Le tri des PMC

Page 38

3.4 Le tri-broyage des encombrants

Page 39

3.5 La récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Page 39

3.6 Les statistiques globales

Page 40

3.7 Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2024

Page 42

4 Valoriser

Page 44

4.1 Les faits marquants

Page 46

4.2 Le diagramme des flux matières et réactifs

Page 47

4.3 Les flux de déchets

Page 48

4.4 Les produits valorisés

Page 50

4.5 Les Réfioms

Page 51

4.6 L'analyse des rejets

Page 52

4.7 Le bilan énergétique en 2024

Page 53

4.8 Le Comité d'accompagnement des riverains

Page 55

4.9 Le Système de Management Environnemental

Page 55

5 Administrer

Page 56

5.1 Les Ressources Humaines

Page 58

5.2 La Qualité, la Sécurité et l'Environnement

Page 59

5.3 La gestion du charroi

Page 61

5.4 La gestion du patrimoine

Page 61

5.5 La gestion des achats et des assurances

Page 63

5.6 La gestion informatique

Page 64

5.7 La gestion des instances et du volet juridique

Page 65

5.8 L'Assistance à la Maîtrise de Projets

Page 65

6 Annexes

Page 66

Message d'avertissement : pour la lisibilité du présent rapport d'activités, les données sont arrondies avec le minimum de chiffres après la virgule ; si des totaux vous semblent erronés, cela est dû à un effet de l'application des règles mathématiques d'arrondis.

AVANT-PROPOS

Plus que jamais, l'environnement, sa préservation et la salubrité publique sont au cœur de l'attention, ce qui illustre à nouveau l'importance de notre métier et de notre action. Avec son personnel, notre Intercommunale Tibi a maintenu le cap en 2024 en offrant un service de qualité apprécié par la population, à coût maîtrisé, tout en menant à bien des objectifs ambitieux définis dans le cadre de son Plan Stratégique 2023 - 2025.

La prévention de l'apparition des déchets reste le socle fondamental de la hiérarchie de leur gestion ; c'est donc avec une grande satisfaction que Tibi a vu le démarrage de 2 projets pilotes de réutilisation en partenariat avec La Ressourcerie du Val de Sambre : tout d'abord, à la fin du mois d'août 2024, celui visant certains petits appareils électroménagers, inutilisés ou usagés, en lien avec le petit-déjeuner, au recyparc de Fleurus ; ensuite, à l'automne 2024, le projet « Récup'R », sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul. Grâce à ce projet, tout encombrant déposé au recyparc est désormais considéré comme potentiellement réutilisable.

Durant cette année, notre Intercommunale a également développé des stratégies de communication et de prévention visant à améliorer tant la propreté publique que le tri des déchets et à en diminuer la quantité. Notre slogan « La propreté, notre métier... votre responsabilité ! » a notamment été largement diffusé afin de sensibiliser la population au rôle prépondérant qu'elle joue en la matière. C'est sur cette responsabilisation que nous avons voulu continuer à travailler en 2024 pour qu'au travers de la prévention et de la propreté que nous assurons, mais aussi de la répression lorsque c'est nécessaire, chacun se sente véritablement responsable du respect de l'espace public dont il bénéficie au quotidien.

L'année 2024 a également permis à Tibi de poursuivre l'implémentation d'espaces de tri en partenariat avec La Sambrienne : ceux-ci permettent aux locataires de ces immeubles de se défaire de leurs déchets triés, tout en préservant la qualité du tri et la propreté des lieux, ce qui facilite le travail tant de nos équipes de collecte que de celles de La Sambrienne.

De son côté, VALTRIS est resté à la pointe de la technologie en intégrant à son processus de tri un robot utilisant de l'intelligence artificielle pour récupérer la matière encore valorisable sur la ligne des résidus de tri.

L'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi a quant à elle de nouveau parfaitement rempli son rôle en 2024. En effet, tous les déchets qui n'ont pu trouver de solution de réemploi ou de recyclage ont été valorisés thermiquement et ont permis d'injecter sur le réseau de distribution électrique l'équivalent des besoins de 12.000 ménages.

Par ailleurs, consciente de l'importance d'offrir une aide concrète aux Communes et structures publiques locales qui le souhaitent, l'Intercommunale, au travers de ses 2 secteurs d'activités nouvellement créés (Secteur 3 "Répression" et Secteur 4 "Centrale d'achat et assistance administrative") a travaillé dans le courant de l'année 2024 sur le développement du tri dans l'espace public ainsi que sur la préparation d'un Plan Local de Propreté et ce, pour plusieurs Communes.

Tibi a également organisé le 15 septembre 2024 une Journée Portes Ouvertes sur les sites de Couillet, Pont-de-Loup et Farciennes. Les partenaires présents sur le Pôle environnemental de Couillet ont eux aussi ouverts leurs portes, ce qui a contribué au franc succès de cette journée, placée sous le signe du soleil et du soutien au Télévie.

Enfin, la sécurité et le bien-être de notre personnel sont restés plus que jamais notre priorité en 2024. Dans une perspective d'amélioration continue, l'implication de l'ensemble du personnel et de la ligne hiérarchique reste essentielle pour continuer à réduire le nombre et la gravité des accidents. Nous avons cependant dû déplorer, à la mi-2024, un incendie dans un stockage externe du centre de tri VALTRIS. Celui-ci a plus que probablement été provoqué par la présence dans le stock d'une petite batterie au lithium jetée dans un sac bleu de PMC. Cet incendie a nécessité l'intervention des pompiers pour pouvoir être maîtrisé. En marge de cet incendie, l'un de nos collègues a malheureusement perdu la vie dans un accident de circulation en voulant apporter une aide logistique aux intervenants. Cet accident aux conséquences dramatiques nous incite plus que jamais à continuer à nous investir pour que des batteries, piles et autres déchets dangereux ne se retrouvent plus dans le sac bleu. Toutes nos pensées continuent d'accompagner ses proches.

Nous avons aussi soutenu la réalisation des capsules vidéo de la COPIDEC « Faut-il vraiment en arriver là ? » et participé à leur réalisation, visant à sensibiliser au respect de la sécurité de notre personnel et de celui de l'ensemble des intercommunales. Nous avons également continué à appliquer une tolérance zéro en cas de comportement inapproprié d'autrui mettant en danger nos équipes, qu'elles travaillent à la propreté publique, aux collectes en porte-à-porte, dans les recyparcs ou au centre de tri.

En définitive, cette année encore, notre Intercommunale a pu, malgré des conditions parfois difficiles et des enjeux budgétaires importants, grâce à son personnel, avec le support de son Conseil d'administration, de son Bureau exécutif et de l'ensemble de son encadrement, continuer à assurer un service public de qualité au bénéfice de ses Communes associées et, ce qui est sa finalité, pour le bien de l'ensemble des citoyens.



Philippe Teller, Directeur Général & Mohamed Fekrioui, Président

**Mohamed Fekrioui, Président.
Philippe Teller, Directeur Général.**



1. SENSIBILISER

Expliquer pour convaincre et accompagner le changement !

Diffuser les bons gestes

Attentive aux préoccupations des citoyens des Communes associées, l'équipe de prévention des déchets de Tibi propose des actions concrètes et visuelles pour les inciter à adopter les bons gestes dans la perspective de :

- Réduire les quantités de déchets produits ;
- Favoriser le réemploi, ainsi que le recyclage afin de préserver les ressources.

Privilégier les actions de terrain

Pour sensibiliser le plus large public, l'équipe de prévention propose chaque année de multiples actions de proximité : campagnes de communication, animations dans les écoles, fêtes de l'environnement, formations d'adultes, ateliers, conférences, débats, stands thématiques lors d'événements locaux, brochures, magazines, jeux, etc.

Collaborer avec tous les acteurs locaux

Des réunions de concertation sont régulièrement organisées avec les partenaires locaux que sont les Communes associées, plus particulièrement les échevinats de l'environnement et de l'enseignement, les associations (asbl, ONE, CPAS, bibliothèques, etc.), les groupes en réinsertion professionnelle, les maisons de quartier, les établissements qu'ils soient scolaires, sportifs ou culturels, les sociétés de logements publics, etc.

Réaliser des campagnes efficaces

Afin de toucher le plus grand nombre de citoyens, Tibi met chaque année sur pied des campagnes de communication (radio, TV, cinéma, médias sociaux, etc.) porteuses de messages forts et percutants.



1.1 La prévention des déchets

La prévention des déchets à l'échelle communale et intercommunale

Depuis début 2020, la Wallonie incite les Communes à adopter une démarche « Zéro Déchet » (visant à réduire la production de déchets) sur leur territoire en proposant des actions à destination du grand public et visant aussi à ce que ces Communes s'engagent à développer leur exemplarité en matière de réduction des déchets produits par leur personnel sur le lieu de travail.

En 2024, ce sont désormais 13 Communes associées de Tibi qui se sont engagées dans la démarche « Zéro Déchet », grâce à la proactivité et aux actions de terrain menées par l'équipe de prévention des déchets de l'Intercommunale. Très concrètement, ces Communes bénéficient, depuis leur adhésion à cette démarche, d'un subside supplémentaire de 0,50 € par habitant par an dans le cadre des actions de prévention des déchets (le subside classique se montant à 0,30 € par habitant) ce qui porte le subside communal potentiel à 0,80 € par habitant par an pour 2024.

De son côté, le subside de prévention des déchets destiné à l'Intercommunale était toujours en 2024 de 0,30 € par habitant par an octroyé par la Wallonie afin de réaliser les campagnes intercommunales de réduction de production des déchets.

Pour rappel, la Wallonie subsidie en 2024 60 % du coût total du plan d'actions de prévention, que ce soit au niveau communal ou intercommunal, induisant une prise en charge des 40 % restant par les Communes associées et l'Intercommunale, ce dont il faut tenir compte au niveau budgétaire.

Cette année encore, les 14 Communes associées de Tibi lui ont octroyé la délégation des actions locales de prévention sur leur territoire, ce qui a permis à l'Intercommunale de proposer des actions complémentaires et cohérentes sur l'ensemble de la zone, tout en étant en parfaite adéquation avec les attentes individuelles de chaque Commune.

L'Intercommunale a ainsi mis en œuvre une approche de terrain définie et concertée avec les Communes pour sensibiliser directement le citoyen. Parmi les actions les plus représentatives menées en 2024, se sont déroulés de nombreux stands « grand public », des animations scolaires de la troisième année de maternelle à la deuxième année de secondaire, ainsi que des suivis de familles inscrites dans la démarche « Zéro Déchet ».

La prévention doit rester plus que jamais une priorité afin d'espérer poursuivre la réduction de la production de déchets ménagers initiée par la population. Toutefois, l'année 2025 représentera un défi pour les autorités locales en termes d'actions de prévention. En effet, la situation d'inflation que nous connaissons et la révision des règles en matière de subsides de prévention nous amèneront à devoir faire des choix et à aider nos communes associées à en faire également. L'objectif sera de privilégier dans la mesure du possible les actions de prévention les plus pertinentes, subsidiées et soutenables financièrement.

En 2024, notre Intercommunale a tenu une réunion de la plate-forme de prévention auxquelles ont participé les relais communaux, en particulier les Echevins de l'Environnement et les Eco-Conseillers.

Cette année, l'Intercommunale a également poursuivi la mise à disposition de gobelets réutilisables au profit de l'ensemble de ses Communes associées et lancé une centrale d'achat portant sur cette mise à disposition lors d'événements, de gobelets réutilisables par les communes associées qui ont marqué un intérêt.



Dans le cadre du projet de label « Ecole Plus Propre » subsidié par Be WaPP, l'Intercommunale a accompagné 13 écoles et les a encadrées dans la mise en œuvre d'un plan de réduction des déchets et d'amélioration du tri et de la propreté au sein des écoles et de leurs abords. Huit d'entre elles ont été labellisées « Ecole Plus Propre » en juin 2024.

En matière de réduction des déchets et d'amélioration du tri, l'Intercommunale a également continué à effectuer des diagnostics déchets dans les écoles afin de les aiguiller dans leur production propre de déchets.

L'année 2024 a aussi vu la recrudescence des demandes pour la réalisation d'animations « tout public » et de visites de terrain à destination des écoles, d'associations ou encore de groupements.

Le centre de tri des PMC VALTRIS, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ainsi que l'activité de jeu au centre de nos recyparcs remportent toujours un franc succès auprès des visiteurs. Tibi dénombre près d'une centaine de ces visites rien que pour l'année 2024.

En outre, 26 nouveaux espaces de tri de déchets ont été mis en œuvre, en partenariat avec La Sambrienne, sur différents sites. Ces dispositifs de collecte des déchets ménagers offerts aux résidents ont, selon l'expérience obtenue suite à l'implémentation des premiers espaces de tri, un impact positif sur le tri réalisé, ainsi que sur la propreté. Des séances d'information aux citoyens ont été organisées sur ces différents sites afin de les inciter à utiliser correctement les espaces de tri, mais aussi de les sensibiliser à la prévention des déchets.

Tibi a également développé des actions de prévention « Propreté » visant la sensibilisation du grand public pour l'inciter à adopter les bons comportements en matière de gestion de déchets dans l'espace public et à respecter tant leur cadre de vie que son personnel. Deux actions phares ont été initiées en 2024 ; tout d'abord, une campagne de communication sur les flancs des camions de l'Unité Propreté Publique, en collaboration avec Be WaPP et les Communes ayant adhéré au Secteur 2 « Propreté Publique », visant à conscientiser le citoyen avec pour slogan : « La propreté, notre métier... votre responsabilité ! » ; ensuite, la mobilisation interne de nos agents qui ont participé au Marathon de la Propreté organisé par Be WaPP en solidarité avec leurs collègues de l'Unité Propreté publique.



Nous avons également finalisé durant cette année 2024, en collaboration avec notre Service Assistance à la Maîtrise de Projets, dans le cadre de l'appel à projet wallon « Tri out of home », l'accompagnement de 4 de nos Communes associées dans l'installation d'îlots de tri (déchets résiduels / PMC) au sein de leurs espaces publics, destinés à inciter le grand public à adopter les bons comportements en matière de tri des déchets en rue.

Tibi a aussi proposé aux Communes de mener un projet complémentaire, qui prévoit l'installation d'îlots de tri dits « intelligents » dans certains endroits-clés des territoires communaux. Ceux-ci ont rencontré un franc succès, alliant un côté ludique au respect de la propreté et du tri. En complément, l'Intercommunale a développé une vidéo pour enrichir ce projet porteur : le Tibi Tri de Kody, un humoriste belge à succès.

L'Intercommunale a enfin continué à proposer des méthodes de sensibilisation et de changement de comportements en poursuivant et en renforçant la sensibilisation des citoyens lors des événements locaux (marchés, stands, événements éco-responsables, etc.), par la mise en place d'un réseau de relais (administrations, CPAS, associations, etc.), avec l'animation et la formation de différents publics (jeunesse, familles, travailleurs, associations, secteur socioprofessionnel, etc.), l'organisation de

La prévention des déchets à l'échelle régionale

Au sein de la COPIDEC, fédération des 7 opérateurs wallons du secteur public de gestion des déchets en Wallonie, l'Intercommunale Tibi a pu participer au développement et à la diffusion de nouveaux outils de communication et de prévention au bénéfice de l'ensemble des Communes associées :

- Un spot radio relatif à la sécurité du personnel en charge de la collecte des déchets, a été réalisé sur base de la campagne vidéo déclinée l'année précédente et ayant pour message-clé : « Faut-il vraiment en arriver là ? » ;
- Un Marathon du tri au niveau wallon pendant un mois a été initié en juin afin de sensibiliser, partout sur le territoire wallon à un meilleur tri à la source, et ce, en collaboration avec Fost Plus ;
- Les collectes de vélos et de jouets ont été réalisées sur 3 de nos recyparcs ; les objets récoltés ont été redistribués aux associations de la région qui ont pu donner une seconde vie à ces vélos et à ces jouets ;
- Le développement de nouveaux contenus « Zéro Déchet » sur le magazine Magde.be et l'alimentation en contenus de la page Facebook spécifique se sont poursuivis ;



conférences - débats - ateliers (notamment sur le compostage et les déchets organiques, thématiques largement abordées en 2024), ainsi que la création d'événements à thème de type « Fête de l'environnement », « Journée de l'arbre », etc.

Au niveau scolaire, les chargés de projets/animateurs de Tibi ont dispensé plus de 1.000 actions et animations.

- De nouvelles fiches tutorielles pratiques dans le cadre du Kit « Zéro Déchet » ont été créées, notamment sur la thématique « Textile » ;
- Vu le contexte réglementaire relatif à l'obligation de tri de l'organique à la source depuis janvier 2024, la brochure relative au gaspillage alimentaire a été totalement restructurée ;
- Toujours dans cette lignée, et avec la volonté de faire un focus sur l'organique et notamment le compost, 4 vidéos didactiques et pratiques, avec des témoignages, ont été tournées ;
- La participation au salon des mandataires Municipalia.

La COPIDEC a également mis sur pied une formation continue en matière de coaching « Zéro Déchet », destinée au personnel de prévention des déchets des intercommunales wallonnes. Cette formation leur permet de s'approprier la démarche et de disposer de la formation utile aux actions de terrain ; les thématiques abordées en 2024 portaient notamment sur le réemploi et le partage d'expériences de terrain.



Le public sensibilisé durant les actions de prévention

Dans le courant de l'été 2024, nous avons pu réaliser des activités dans les centres aérés ou plaines d'été organisés par les Communes. Ce sont ainsi près d'une soixantaine d'animations estivales qui ont été menées afin de plonger les jeunes au sein des Jeux Olympiques « des déchets ». Près de 1.300 enfants ont été sensibilisés par le biais de cet outil pédagogique.

Par ailleurs, tout au long de l'année 2024, Tibi est parvenue à maintenir la sensibilisation de quelques 51.691 personnes d'une manière directe ; plus de 1.000 animations réalisées ont permis la sensibilisation de 35.776 adultes et 15.920 enfants (avec plus de 300 animations consacrées au public de la troisième année de maternelle à la deuxième année de primaire réalisées en 2024, près de 100 visites de terrain à l'UVE, VALTRIS ou sur un recyparc, ainsi que quelques 200 animations destinées aux adultes).

Afin de toucher un maximum de citoyens, Tibi a par ailleurs multiplié les actions de communication au cours de l'année :

- Des spots de prévention des déchets, relatifs à la prévention des déchets d'emballage et aux déchets organiques diffusés sur Télésambre et au travers d'autres médias, notamment dans les cinémas ;
- Une édition et la diffusion d'un magazine « Zéro Déchet » dans plusieurs de nos Communes associées ;

- Des publications régulières sur la page Facebook et sur le site internet de l'Intercommunale ;
- Le calendrier des collectes, intégrant plusieurs pages consacrées à la prévention, et distribué à plus de 220.000 exemplaires.

Grâce à cela, sur notre site web, les audiences cumulées de ces différentes actions indirectes dépassent les 313.000 utilisateurs actifs en 2024 (avec comme page la plus consultée, celle relative au module du calendrier des collectes) ; nous comptons plus de 114.800 visites sur notre page Facebook (près du double de 2023) et un total de 249 publications (32 % de plus que l'année précédente) ; le nombre d'abonnés à notre page Facebook a augmenté de près de 14 % en 2024 par rapport à 2023.

Par ailleurs, nous constatons que l'application gratuite « Recycle! », mise en place par Fost Plus et Bebat, draine de plus en plus d'utilisateurs et atteint, sur la zone Tibi, quelques 62.000 abonnés.

L'Intercommunale est également présente depuis plusieurs années sur « LinkedIn » et a développé en 2024 davantage de « posts », à destination d'un public orienté « professionnels ».

Nous avons traité en 2024, près de 15.000 appels téléphoniques et près de 5.000 mails émanant de la boîte info@tibi.be auxquels un suivi a été assuré.

1.2 La communication

La communication interne

La remise des médailles aux agents comptant plusieurs dizaines d'années d'ancienneté et la mise à l'honneur des pensionnés s'est tenue lors de la traditionnelle cérémonie des vœux au début de l'année 2024. D'autres moments de convivialité avec le personnel se sont par ailleurs tenus dans le courant de 2024.

En 2024, un événement-clé a également permis de réunir nos agents des recyparcs, soit près de 80 agents afin de les mettre à l'honneur dans le cadre des 30 ans des recyparcs. Des capsules vidéo ont été réalisées à cette occasion sur leur quotidien et leur métier. En 30 ans d'activité, les chiffres des recyparcs sont particulièrement éloquentes : près de 23 millions de visiteurs ont amené plus de 2,4 millions de tonnes de déchets en vue de leur valorisation ! Une vareuse et un t-shirt « Spécial 30 ans » ont été offerts aux agents des recyparcs à cette occasion. En outre, pour fixer cet anniversaire dans le temps, l'Intercommunale a également demandé à un collectif d'artistes de réaliser

une fresque pour chaque recyparc. Chaque fresque symbolise, de manière imagée et colorée, la notion de « Service » ou de « Respect » qui sont, chacune, des valeurs particulièrement importantes au sein des recyparcs.

L'année 2024 a également vu le développement et la dynamisation de communications internes (notes de service, diffusion d'actualités, de photos, de vidéos, réalisation de concours et autres informations pratiques) sous forme numérique et via la plateforme collaborative Mytibi. Cette année a permis de poursuivre l'adhésion de notre personnel, sur base volontaire, à ce nouveau canal de communication interne.

Toutes ces actions ont permis de contribuer au renforcement du sentiment de fierté et d'appartenance des équipes à leur Intercommunale, ainsi qu'à la mise en œuvre des valeurs défendues par Tibi.



La communication externe

L'Intercommunale a continué de renforcer sa communication à destination de la presse et sa présence au sein des médias. Des articles de presse ont régulièrement couvert nos activités et nos projets, ce qui a permis de communiquer régulièrement aux citoyens des informations relatives à notre service public essentiel et au développement de nos projets.

Par ailleurs, le recours à davantage de contenus vidéo a également participé à l'image moderne et professionnelle de notre structure publique. Celle-ci nous a permis d'entrer en contact avec les citoyens d'une manière plus dynamique encore.

Les rapports d'activités et de gestion restent désormais uniquement consultables sur le site internet de l'Intercommunale ; afin d'éviter l'utilisation inutile de papier, les documents ne sont plus imprimés mais diffusés d'une manière digitale.

Nous avons aussi poursuivi les campagnes de communication initiées précédemment et ce, tous médias confondus, sur la prévention des déchets organiques et des emballages (notamment sur les erreurs de tri à ne plus commettre dans le sac bleu) grâce à une batterie de supports communicationnels

écrits, d'affichage, de contenus vidéo, de tutoriels, de clips animés, d'affichages sur les flancs des camions, etc. que nous avons développé l'année précédente.

L'objectif de ces campagnes est non seulement d'observer une amélioration du tri des déchets organiques et PMC à la source, mais aussi d'inciter aux comportements respectueux des ressources. Les résultats sont cette année encore encourageants et semblent porter leurs fruits, même s'il reste du chemin à parcourir pour réduire significativement et durablement la présence d'indésirables dans ces flux.

Le nouveau film d'entreprise qui a été développé, montrant l'approche innovante et durable de la gestion des déchets résiduels au sein de l'UVE, a été largement diffusé en 2024 lors des visites.

En outre, Tibi a à nouveau participé à la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Dans ce cadre, une campagne de sécurité a été menée dans toutes les usines belges de valorisation énergétique de déchets en 2024. Notre UVE de Pont-de-Loup a bien entendu participé à cette initiative.



FILM UVE



LES TUTOS DE MARGAUX



L'Intercommunale a également développé en 2024 une communication spécifique (visuels, capsules vidéo) pour 2 projets de réemploi initiés au sein de son réseau de recyparcs (voir : 2.2 - Les collectes par apports volontaires) :

- Le projet de récupération de petits appareils électroménagers, inutilisés ou usagés, en lien avec le petit-déjeuner, collectés spécifiquement sur le recyparc de Fleurus ;
- L'espace « Récup'R », sous le slogan « Ne jetez plus, récupérez ! » qui représente un pas de plus vers le réemploi sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul.

En matière de communication, l'évènement-phare de cette année 2024 était sans nul doute la Journée Portes Ouvertes de l'Intercommunale, après plus de 75 ans de service à la population carolorégienne.



Elle a remporté un franc succès, après une longue période pendant laquelle nous avons été contraints de reporter cet événement (la dernière en date s'était déroulée en 2018) : ce sont plus de 3.800 visiteurs, petits et grands, qui ont ainsi participé à cette journée du 15 septembre 2024 et aux multiples activités proposées par près de vingt partenaires (stands « Zéro Déchet », activités ludiques, etc.) dont notamment ceux du Village du recyclage. C'était l'occasion de faire découvrir au grand public les métiers et les infrastructures de Tibi, ainsi que de ses partenaires et d'en apprendre davantage sur la gestion intégrée des déchets.

Enfin, l'année 2023 avait jeté les bases d'un partenariat avec le Bois du Cazier en vue de la création d'une exposition temporaire sur la thématique de la gestion des déchets. En 2024, ce partenariat a permis au Bois du Cazier et à Tibi d'œuvrer ensemble à la concrétisation de l'exposition HOMO DETRITUS qui se tiendra au Bois du Cazier du 25 avril au 16 novembre 2025 ; cette exposition a pour but d'immerger le visiteur dans l'univers fascinant des déchets. La particularité de l'approche est qu'elle place l'Homme au cœur de l'exposition. L'Homme qui produit du déchet est également au centre des solutions apportées. Ce parcours, aussi captivant qu'interactif, vise à sensibiliser les visiteurs (grand public et scolaires) et à changer leur manière d'appréhender le déchet au travers d'une scénographie ludique et pédagogique.





2. COLLECTER

Trier pour mieux valoriser !

Des collectes en porte-à-porte efficaces

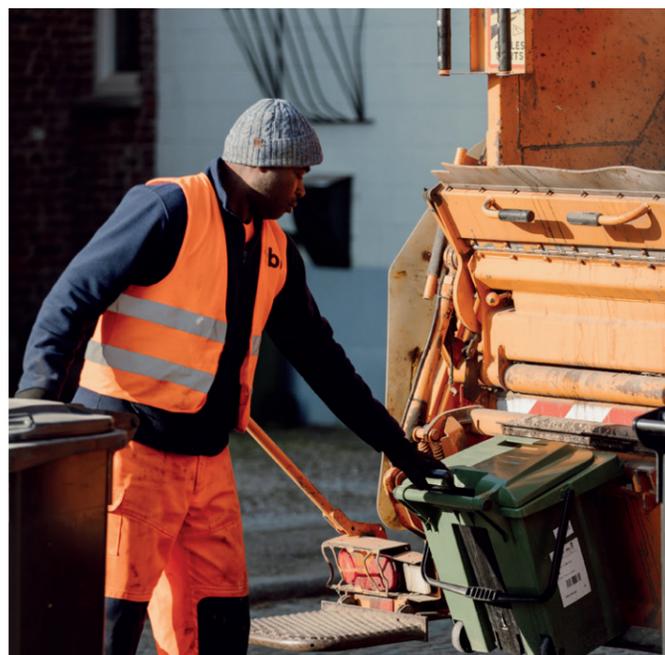
Les 426.376 habitants des 14 Communes associées de Tibi bénéficient de différents types de collectes en porte-à-porte. Ces collectes sont organisées selon un calendrier précis qui est distribué et disponible sur le site internet de l'Intercommunale, ainsi que sur l'application gratuite « Recycle! ».

Un réseau dense de recyparcs

Les habitants des Communes associées de Tibi peuvent également déposer différents types de déchets dans l'un des 14 recyparcs de la zone intercommunale : déchets inertes, encombrants, bois, métaux, déchets verts, plastiques durs, matelas principalement, mais également papier/carton, piles, pneus, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, bouchons de liège, etc.

Une Unité Propreté Publique

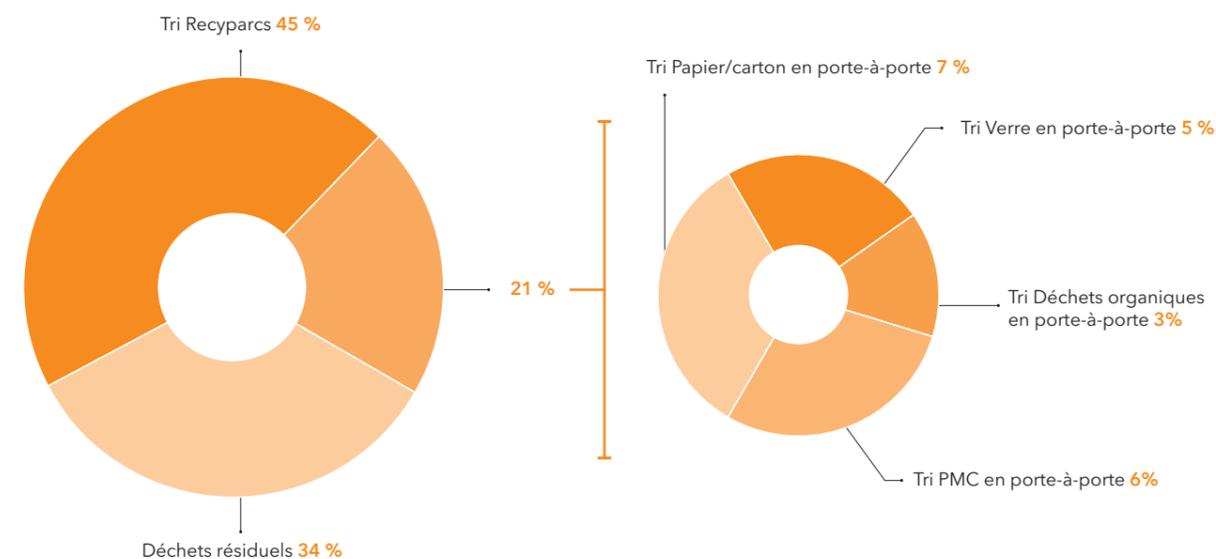
En mars 2018, Tibi crée un secteur d'activités consacré aux missions de propreté publique (balayage mécanisé, balayage manuel, vidange des corbeilles publiques, enlèvement des dépôts sauvages, etc.). Les Communes associées qui le souhaitent peuvent dorénavant adhérer à ces services. Entre 2018 et juin 2021, Tibi a progressivement pris en charge le nettoyage complet de l'espace public dans les 5 districts de Charleroi ; Aiseau-Preles a rejoint le secteur propreté publique en 2023, confirmant un peu plus encore Tibi comme étant l'une des entreprises publiques les plus intégrées en matière de gestion des déchets et de propreté publique.



Les déchets de l'année 2024 et leur évolution depuis 2020 (en kg/an/habitant)

	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets résiduels	171	173	159	154	149
Tri Recyparcs	217	237	200	194	199
Tri Papier/carton en porte-à-porte	34	36	32	31	32
Tri Verre en porte-à-porte	22	22	21	21	21
Tri PMC en porte-à-porte	16	18	21	23	25
Tri Déchets organiques en porte-à-porte	10	10	10	11	15
Total des déchets produits (en kg/an/habitant)	470	496	443	435	440

Les déchets de l'année 2024 : les ménages ont trié 66 % des déchets qu'ils ont produits



2.1 Les collectes en porte-à-porte

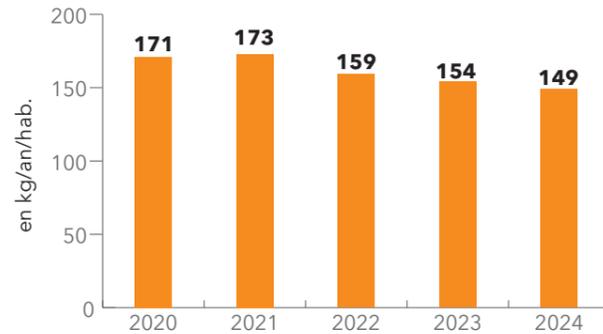
Déchets résiduels

En 2024, la quantité de déchets résiduels produite s'améliore encore un peu plus par rapport à celle de l'année précédente. Elle se fixe désormais à 149 kg par an et par habitant, soit 5 kg en dessous du résultat de 2023. Cela correspond à une évolution favorable de - 3 %.

Cette évolution est cependant variable d'une Commune à l'autre ; la diminution des déchets résiduels par rapport à 2023 est particulièrement marquée à Charleroi (- 5 %) et Les Bons Villers (- 6 %), tandis que les Communes d'Aiseau-Presles, Farciennes et Gerpinnes voient leurs quantités de déchets résiduels, qui sont relativement basses, majorées respectivement de + 3 %, + 4 % et + 3 %.

L'analyse confirme également que les quantités de déchets résiduels produites par habitant sur le territoire des 5 Communes collectées en sacs restent largement supérieures à la moyenne générale de la zone.

Evolution du tonnage de déchets résiduels (sacs, conteneurs à puce et conteneurs groupés des ménages) en kg par an et par habitant de 2020 à 2024



Collectes sélectives

Verre

En 2024, les collectes sélectives en porte-à-porte, en conteneurs enterrés et en bulles aériennes, ont permis de récolter 9.008 tonnes de verre (soit - 25 tonnes ou - 0,3 % par rapport à 2023).

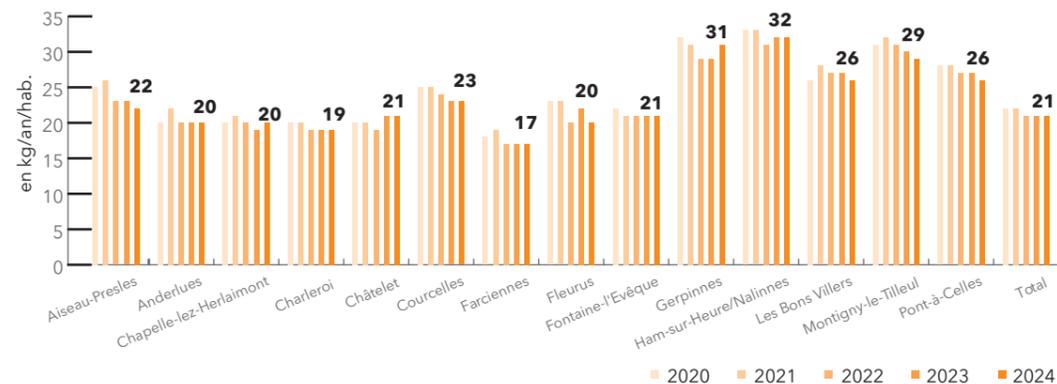
La stabilisation des quantités récoltées n'est pas générale ; les quantités récoltées à Châtelet et à Fleurus se stabilisent effectivement en 2024 après la grande augmentation constatée en 2023 grâce à la bonne intégration dans les habitudes des citoyens de ces 2 Communes, du nouveau mode de collecte du verre mis en place en 2022, à savoir la collecte par bulles aériennes et conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore. En revanche, 2 autres

Communes voient leurs quantités progresser : Chapelle-lez-Herlaimont (+ 16 tonnes ou + 6 %) et Gerpinnes (+ 27 tonnes ou + 7 %).

Les meilleures performances absolues sont atteintes par Gerpinnes (31 kg par an et par habitant) et par Ham-sur-Heure/Nalines (32 kg par an et par habitant).

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, de 2020 à 2024 par Commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, de 2020 à 2024



Papier/carton

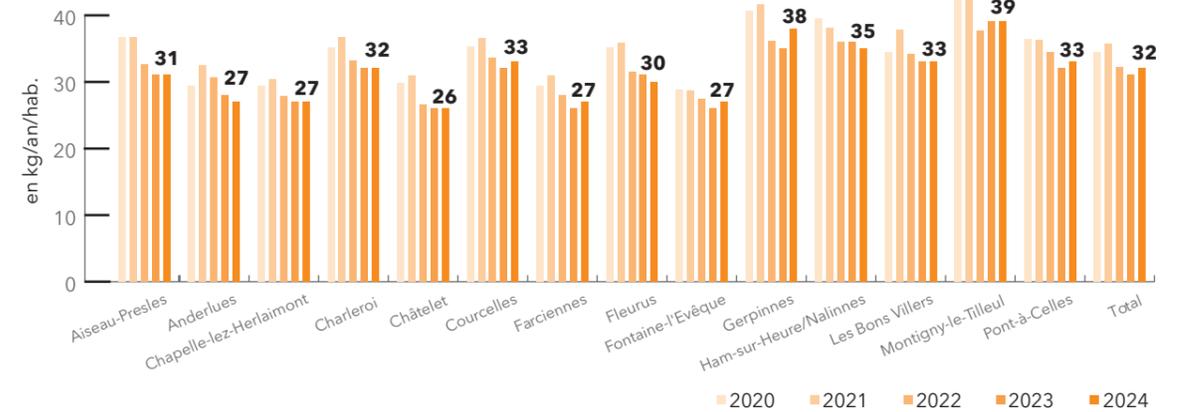
Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte augmentent quant à elles légèrement : elles atteignent 13.437 tonnes en 2024, soit une augmentation de + 155 tonnes ou de + 1 % par rapport à 2023.

L'augmentation est particulièrement marquée à Fontaine-l'Évêque (+ 27 tonnes ou + 6 %) et Gerpinnes (+ 37 tonnes ou + 8 %).

Les meilleures performances absolues sont réalisées à Gerpinnes, avec 38 kg par an et par habitant et Montigny-le-Tilleul, avec 39 kg par an et par habitant en 2024.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte de 2020 à 2024 par Commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte de 2020 à 2024



PMC

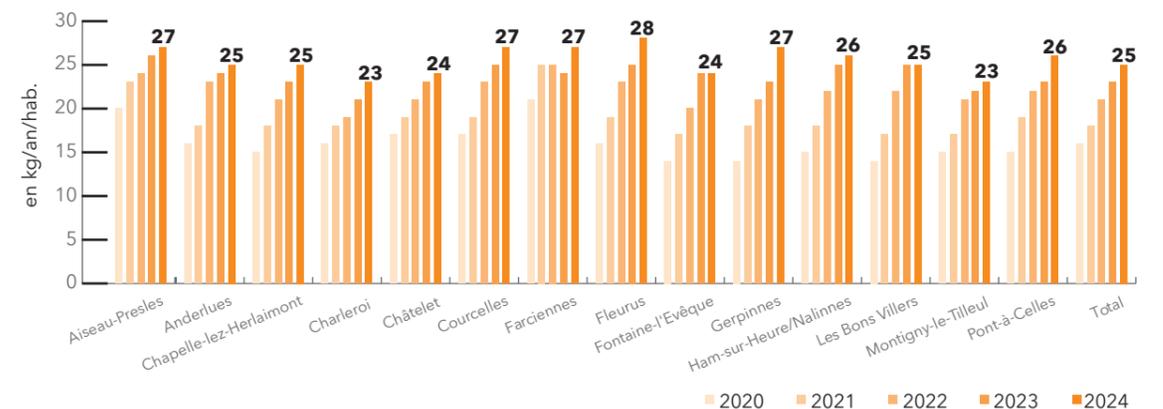
Les quantités de PMC récoltées sont globalement en augmentation significative de 786 tonnes par rapport à 2023 et atteignent 10.465 tonnes en 2024 (+ 8 %). Cette augmentation est particulièrement marquée à Farciennes (+ 153 tonnes ou + 98 %), Gerpinnes (+ 184 tonnes ou + 114 %) et Les Bons Villers (+ 123 tonnes ou 107 %).

Depuis le démarrage progressif de l'application des nouvelles consignes de tri des PMC, les quantités collectées ont augmenté de 4.376 tonnes

en 2024 par rapport à 2019, ce qui correspond à une augmentation importante de +72 %. Cette augmentation est particulièrement marquée à Farciennes (+ 153 tonnes ou + 98 %), Gerpinnes (+ 184 tonnes ou + 114 %) et Les Bons Villers (+ 123 tonnes ou 107 %).

La meilleure performance absolue est réalisée à Fleurus avec 28 kg par an et par habitant.

Collecte sélective du PMC en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris, de 2020 à 2024



Déchets organiques

Les déchets organiques sont collectés sélectivement en conteneurs à puce sur le territoire de 9 Communes associées de la zone Tibi. Deux Communes ont débuté une collecte sélective des déchets organiques en sacs verts biodégradables en 2022 nous permettant d'acquérir l'expérience nécessaire à la généralisation, depuis janvier 2023, soit un an à l'avance par rapport à l'obligation européenne, de cette collecte à l'ensemble des Communes collectées en sacs. Les quantités collectées, 6.247 tonnes de déchets organiques, ont augmenté très significativement de + 1.469 tonnes ou + 31 % par rapport à 2023.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant sont quant à elles conformes aux résultats attendus pour les Communes bénéficiant de conteneurs à puce puisque l'on obtient une moyenne de près de 34 kg par an et par habitant concerné.

Les résultats observés sur les 5 Communes collectées en sacs se sont fixés à une moyenne d'un peu plus

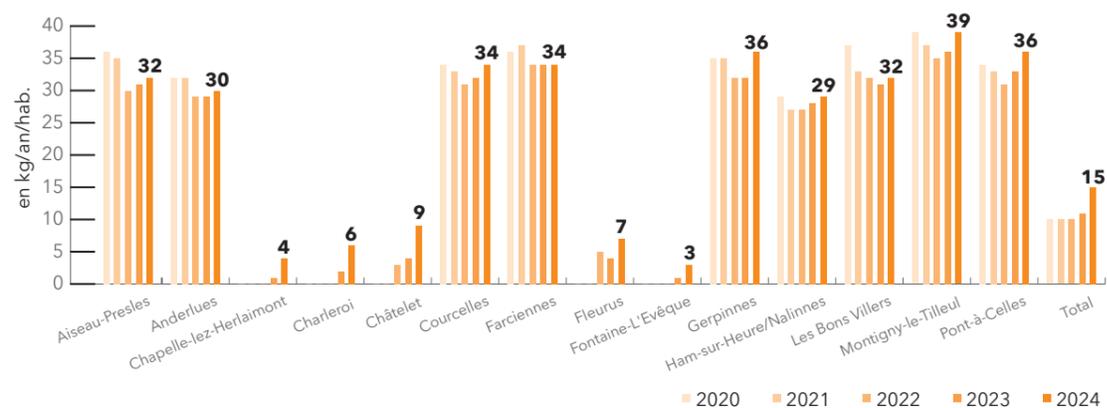
de 6 kg par an et par habitant lors de cette année 2024. Les résultats obtenus sur les 2 Communes ayant débuté cette collecte dès 2022 sont à près de 9 kg par an et par habitant. La progression est donc bien marquée pour cette année 2024 ; elle est appelée à se poursuivre dans les années à venir, tenant compte des quantités collectées dans d'autres zones intercommunales également collectées en sacs, qui peuvent atteindre de l'ordre de 10 kg par an et par habitant, voire les dépasser.

Les meilleurs résultats absolus sont atteints à Gerpennes, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles avec respectivement 36, 39 et 36 kg par an et par habitant.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de déchets organiques en porte-à-porte de 2020 à 2024 par Commune, en kg par an et par habitant.



Collecte sélective des déchets organiques en porte-à-porte de 2020 à 2024



Une brigade en charge du « Contrôle Qualité »

Notre Intercommunale dispose d'une équipe dont le rôle est de contrôler la qualité du tri effectué par les citoyens pour les collectes en porte-à-porte. Cela implique notamment de vérifier la conformité des déchets et le poids des sacs, de placer des « mains-rouges » ou des « accroche-conteneurs » en cas de non-conformité, d'informer les citoyens et de les sensibiliser aux erreurs commises. Le contact

direct avec le citoyen est privilégié ; en cas d'absence de celui-ci, un avis l'informant des erreurs commises est déposé dans sa boîte aux lettres.

En 2024, les sacs verts biodégradables destinés aux déchets organiques et la collecte du verre en bulles aériennes et enterrées ont également nécessité l'intervention de la brigade.

2.2 Les collectes par apports volontaires

Recyparcs

En 2024, le nombre de visites dans les recyparcs est en augmentation : + 42.809 visiteurs, soit + 6 % par rapport à 2023, et se fixe à 748.261 visiteurs sur l'année.

La quantité globale de déchets apportés dans les recyparcs a augmenté de + 2.284 tonnes ou + 3 % par rapport à 2023 : elle se fixe à 84.676 tonnes en 2024. Il s'agit de la première augmentation des quantités de déchets collectées dans les recyparcs depuis 2021. Cette augmentation est marquée sur les recyparcs de Pont-à-Celles (+ 13 %), Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet (+ 8 %) et Gerpennes (+ 6 %). En revanche, l'augmentation constatée sur les recyparcs de Chapelle-lez-Herlaimont

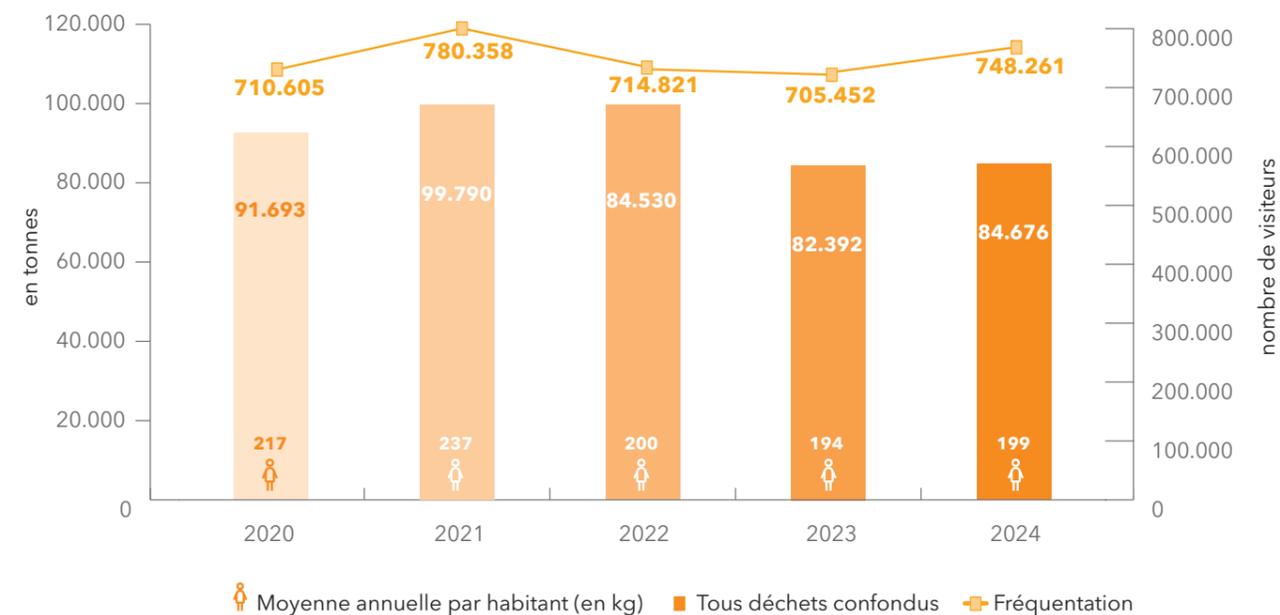
(+ 24 %), Fontaine-l'Évêque (+ 20 %) et Montigny-le-Tilleul (+ 14 %) est probablement due à la fermeture du recyparc d'Anderlues intervenue entre le 14/05/2024 et le 06/08/2024 à la suite de travaux de voirie, qui a fait chuter ses quantités collectées de - 35 % entre 2024 et 2023.

L'augmentation provient principalement des déchets verts et du bois. Elle est en partie compensée par la diminution des quantités de déchets inertes.

Le graphique ci-après montre, en parallèle, l'évolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les recyparcs de 2020 à 2024.



Évolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets collectés dans les recyparcs Tibi de 2020 à 2024



Inertes

Les déchets inertes atteignent 31.749 tonnes en 2024 ; cela représente une diminution de - 1.192 tonnes (- 4 %) par rapport à 2023.

La diminution est générale, à l'exception du recyparc de Pont-à-Celles (+ 15 %) et de Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet (+ 4 %), ainsi que des 3 recyparcs impactés par la fermeture temporaire du recyparc d'Anderlues (Chapelle-lez-Herlaimont, Fontaine-l'Évêque et Montigny-le-Tilleul).

Encombrants/bois/plastiques durs

Pour la première fois depuis 2021, les déchets encombrants et le bois augmentent de +1.413 tonnes ou + 6 % et se fixent à 25.988 tonnes.

L'augmentation est générale, à l'exception des recyparcs d'Anderlues (en raison de sa fermeture temporaire) et de Charleroi III (Couillet 2).

L'augmentation est particulièrement marquée sur les recyparcs de Gerpinnes (+ 13 %), de Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet (+ 10 %) et de Pont-à-Celles (+ 10 %), de même que sur les 3 recyparcs impactés par la fermeture temporaire du recyparc d'Anderlues (Chapelle-lez-Herlaimont, Fontaine-l'Évêque et Montigny-le-Tilleul).

Les quantités de plastiques durs continuent quant à eux à augmenter de 2023 à 2024 : + 170 tonnes ou + 16 %. Cette augmentation est générale. La séparation à la source sur 10 recyparcs a permis de valoriser 1.207 tonnes de plastiques durs, ce qui représente plus de 4 % du gisement encombrants/bois/plastiques durs. Pour mémoire, les petits objets en plastique, autres que les emballages, sont collectés sur l'ensemble des recyparcs ; ils suivent la filière de recyclage des plastiques durs.

Le projet pilote, initié à la toute fin de 2021 sur 3 recyparcs en vue de collecter des matelas, propres et secs, à destination d'une installation de démantèlement, s'est poursuivi en 2023 par la mise en place de la phase définitive de récolte séparée des matelas sur l'ensemble des 14 recyparcs de Tibi. En 2024, une quantité de 226 tonnes de matelas a ainsi été dirigée vers une filière homologuée par VALUMAT dans le cadre de l'obligation de reprise des matelas.

Par ailleurs, Tibi a accompagné la prise de conscience des usagers des recyparcs sur la pertinence de la réutilisation grâce à la mise en place du projet « Zéro Encombrant », actif depuis le début du mois d'octobre 2024 sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul. Ce projet a été rebaptisé « Récup'R » afin de mieux sensibiliser les usagers pour que tout encombrant déposé au recyparc soit considéré comme potentiellement réutilisable et mis à disposition en vue d'une récupération gratuite, selon des modalités définies.

Déchets verts

Après une très forte diminution en 2022, les quantités de déchets verts augmentent de nouveau en 2024 du fait des conditions climatiques et s'établissent à 14.537 tonnes (+ 1.486 tonnes ou + 11 %). Cette augmentation est généralisée à tous les recyparcs (sauf Anderlues du fait de sa fermeture temporaire).

Si les quantités collectées sont inférieures à celles collectées en 2021, elles atteignent cependant le niveau de 2019.

Papier/carton

Les quantités de papier/carton augmentent légèrement de + 42 tonnes (+ 1 %) en 2024 et se fixent à 2.897 tonnes. Cette augmentation s'ajoute à celle constatée sur les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte. Le tonnage global de papier/carton s'établit à 16.334 tonnes en 2024 (+ 155 tonnes ou + 1 %).

Verre

Les quantités de verre augmentent de + 40 tonnes ou + 4 % par rapport à 2023, en atteignant 960 tonnes en 2024. Les quantités de verre collectées en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, sont, elles, en diminution ; cependant, le tonnage global atteint en 2024 se stabilise à 9.967 tonnes (+ 15 tonnes ou + 0,1 %).

Métaux et DEEE

Tant les quantités de métaux (+ 8 %) que de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (+ 4 %) augmentent en 2024 par rapport à 2023. La situation n'est cependant pas uniforme d'un recyparc à l'autre ; les quantités de métaux augmentent dans tous les recyparcs à l'exception de Gerpinnes (- 2 %) ; les recyparcs de Charleroi III (Couillet 2), Courcelles et Ham-sur-Heure/Nalinnes voient leurs quantités de DEEE diminuer significativement avec respectivement - 10 %, - 12 % et - 4 % par rapport à 2023.

Enfin, dans la perspective de favoriser le réemploi, Tibi a également participé au développement, en collaboration avec Recupel, La Ressourcerie du Val de Sambre et Cyréo, d'un projet pilote de réutilisation de petits appareils électroménagers, inutilisés ou usagés, en lien avec le petit-déjeuner, au recyparc de Fleurus. Ce projet a débuté à la fin du mois d'août 2024.

Asbeste-ciment

Les dépôts de déchets d'asbeste-ciment diminuent pour atteindre 901 tonnes en 2024 (- 77 tonnes ou - 8 %).

La diminution observée porte sur 2 des 3 recyparcs qui accueillent dorénavant les dépôts d'asbeste-ciment des ménages de la zone intercommunale : Charleroi II (Ransart) et Montigny-le-Tilleul voient leurs quantités diminuer respectivement de - 6 % et - 16 %, tandis que FAC (Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet) voit ses quantités augmenter d'un peu plus de 1 %.

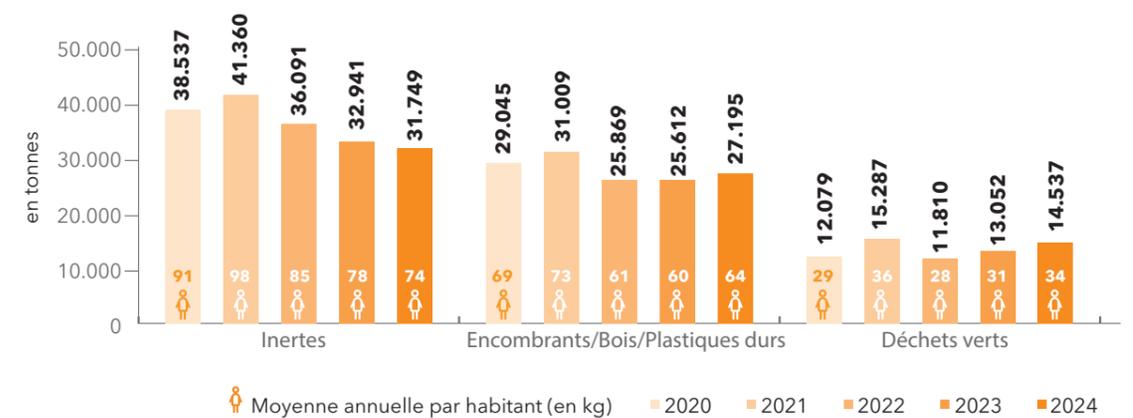
Divers

La catégorie « divers », qui regroupe les huiles végétales, les huiles minérales et les déchets spéciaux des ménages, augmente à 971 tonnes en 2024 (+ 87 tonnes ou + 10 %) par rapport à 2023.

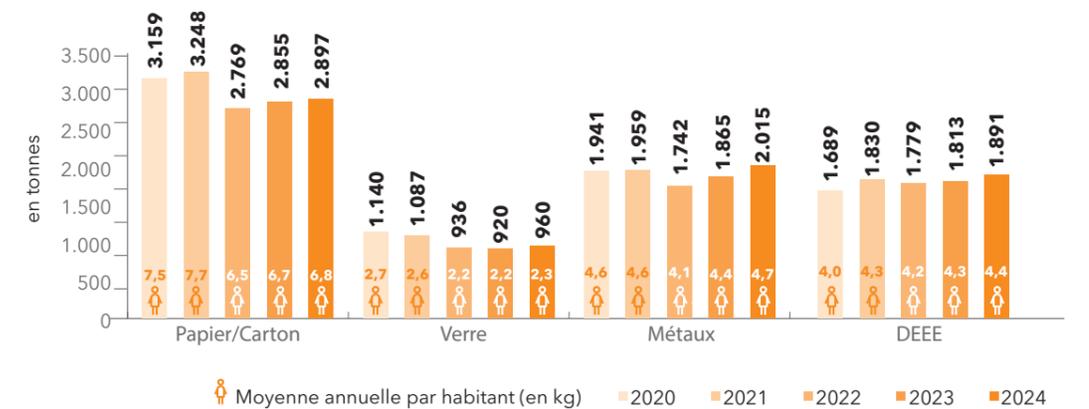
Taxi-Déchets

En 2024, le Taxi-Déchets a procédé à 412 interventions pour une quantité totale de 951 m³ de déchets récoltés. Du fait du service proposé par La Ressourcerie du Val de Sambre et de l'évolution des besoins, moins de 0,1% de la population y fait appel.

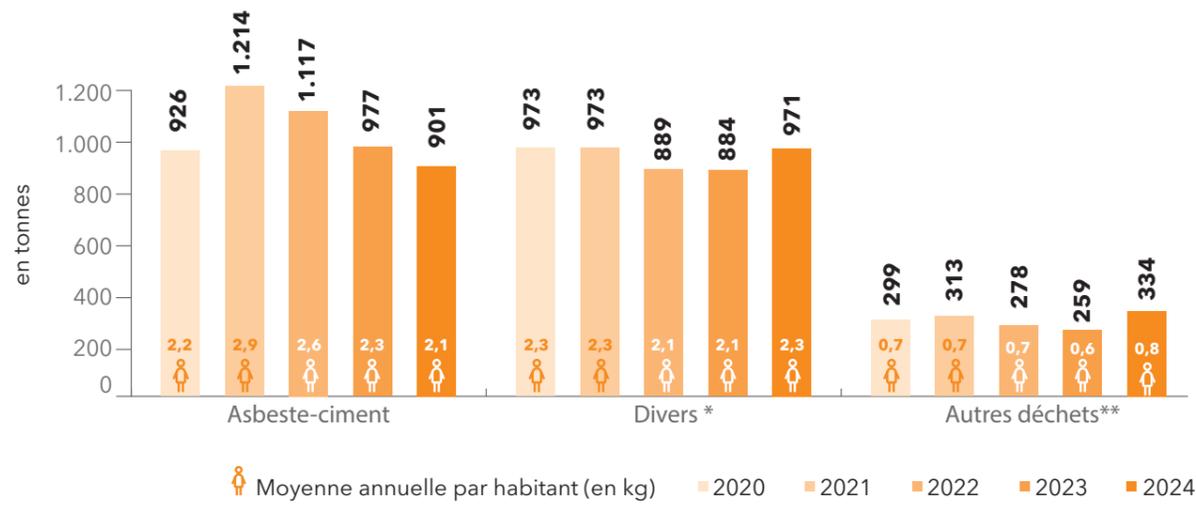
Évolution des quantités d'inertes, d'encombrants/bois/plastiques durs et de déchets verts collectés dans les recyparcs Tibi de 2020 à 2024



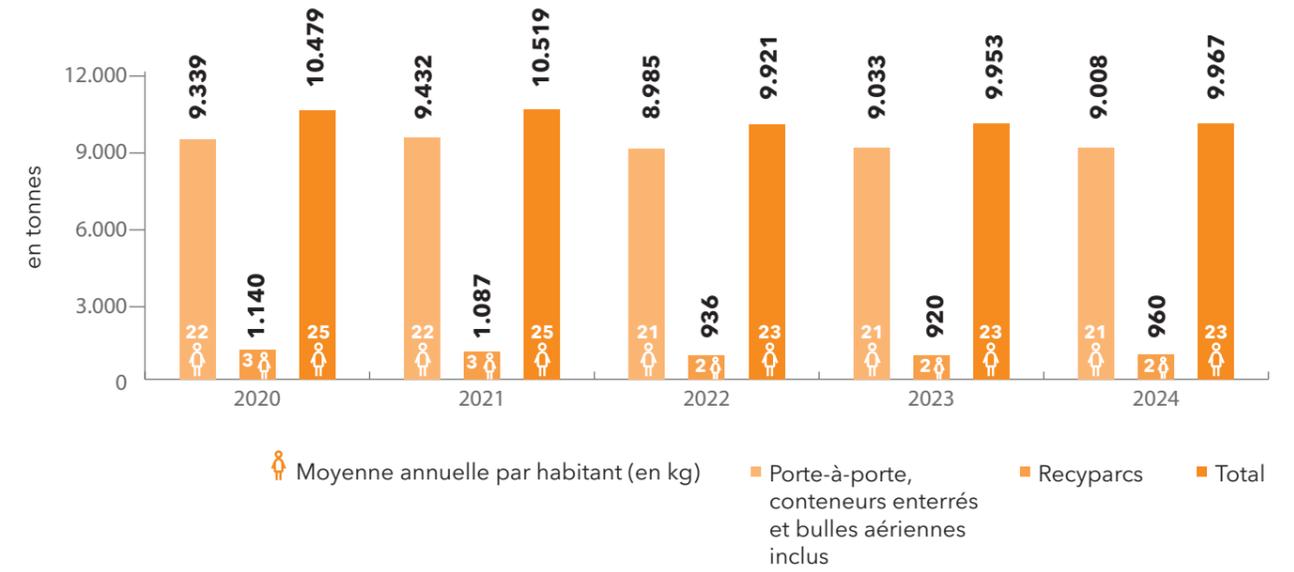
Évolution des quantités de papier/carton, verre, métaux et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés dans les recyparcs Tibi de 2020 à 2024



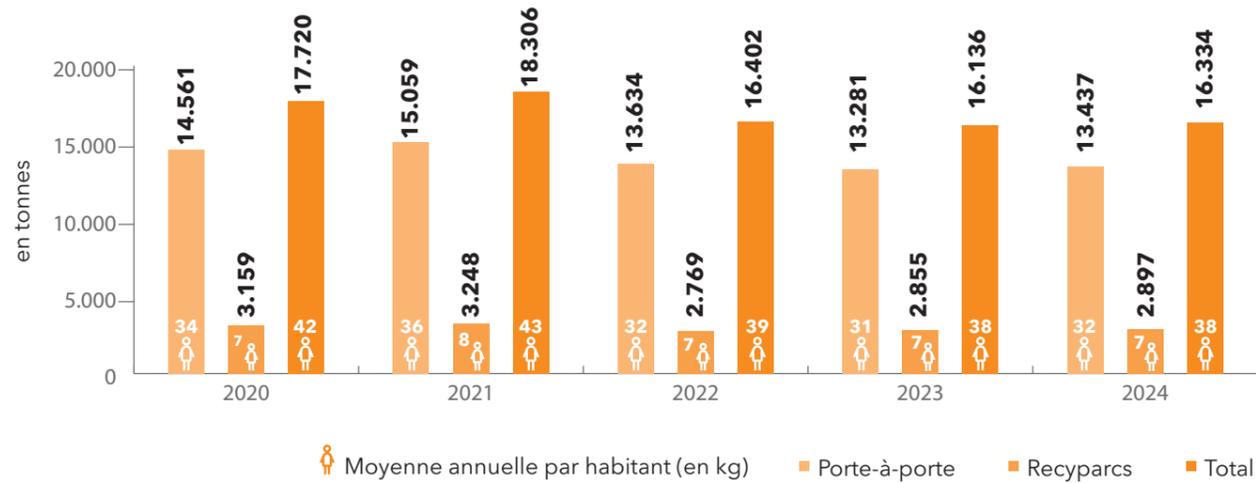
Évolution des quantités d'asbeste-ciment, de déchets divers* (Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales) et d'autres déchets (pneus, bâches agricoles) collectés dans les recyparcs Tibi de 2020 à 2024**



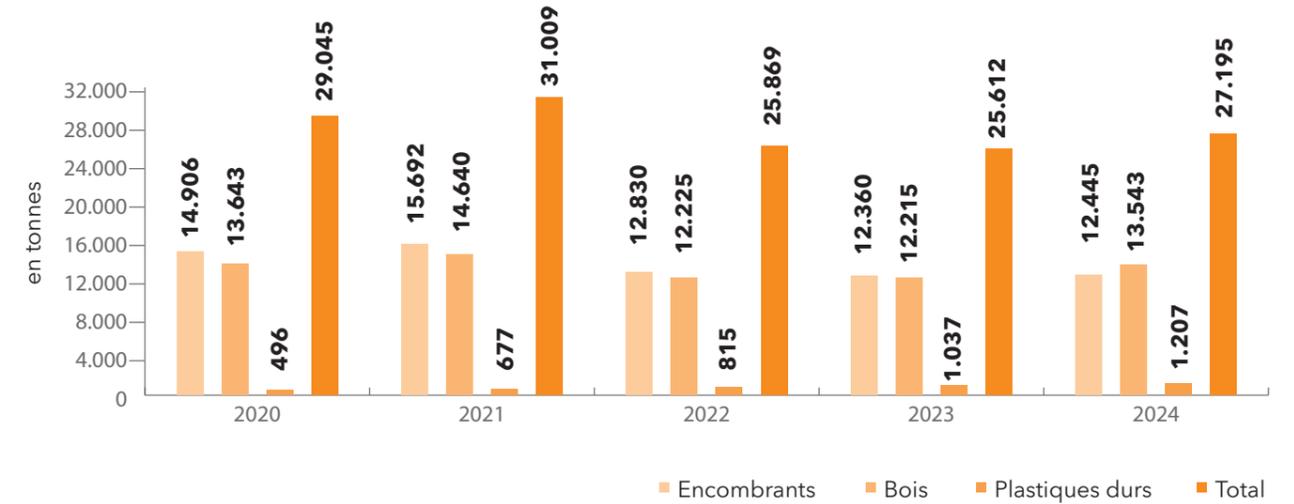
Évolution des quantités de verre collecté en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et dans les recyparcs Tibi de 2020 à 2024



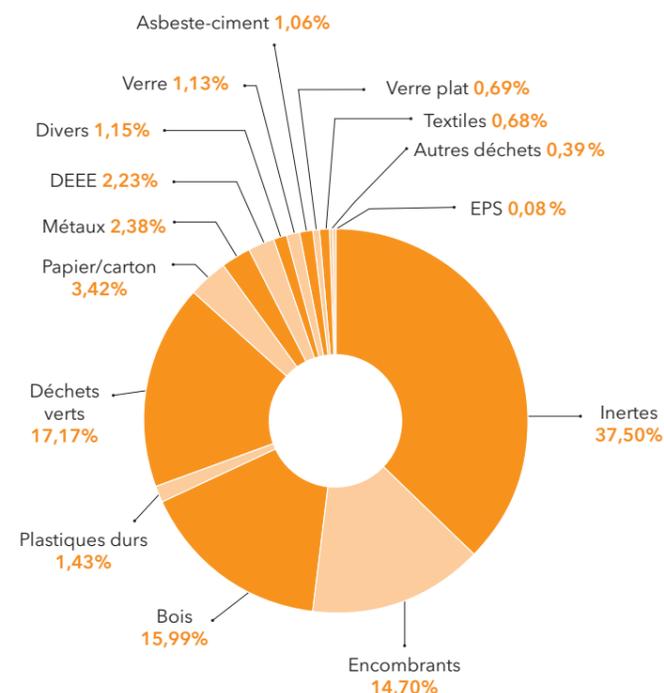
Évolution des quantités de papier/carton collecté en porte-à-porte et dans les recyparcs Tibi de 2020 à 2024



Évolution des quantités d'encombrants, de bois et de plastiques durs collectés dans les recyparcs Tibi de 2020 à 2024



Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les recyparcs durant l'année 2024 en pourcentage de poids.



La majorité des apports (69,62 %) concerne les inertes (37,50 %) et la fraction encombrants/bois/plastiques durs (32,12 %) ; si les déchets verts s'y ajoutent, ces trois catégories représentent à elles seules près de 87 % des quantités de déchets déposés dans les recyparcs.



Recyparcs - données 2024

Matière	en T	en kg/an/hab. *
Inertes	31 749	74
Encombrants	12 445	29
Bois	13 543	32
Plastiques durs	1 207	3
Déchets verts	14 537	34
Papier/carton	2 897	7
Métaux	2 015	5
DEEE	1 891	4
Divers **	971	2
Verre	960	2
Asbeste-ciment	901	2
Verre plat	588	1
Textiles	574	1
Autres déchets ***	334	0,8
EPS	65	0,2
Total	84.676	199

Liège (bouchons)	1,924	0,005
------------------	-------	-------

* : sur base de 426.376 habitants

Divers** : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets *** : Pneus, bâches agricoles.

Collectes par mises à disposition de conteneurs

Situés dans les Communes associées de Tibi, les bénéficiaires de nos services sont essentiellement des administrations, des établissements scolaires, des résidences, des maisons de repos et des associations.

Collectes en conteneurs groupés

Des îlots de tri pour les déchets résiduels et organiques

Tibi, en partenariat avec les Sociétés de Logements Sociaux et les Communes concernées, a répondu à un appel à projets de la Région wallonne et a installé, dans plusieurs cités de Charleroi et Châtelet, 18 îlots comportant chacun 2 conteneurs groupés enterrés : un pour les déchets ménagers résiduels et un pour les déchets organiques.

Dix îlots avaient été placés dans 5 cités à Châtelet, et 8 îlots dans 3 cités à Charleroi. A Châtelet, les utilisateurs concernés ont pu commencer à utiliser les conteneurs groupés dès le 1^{er} janvier 2019 et à Charleroi, l'utilisation de ce nouvel outil de collecte avait débuté le 1^{er} novembre 2019.

Cette expérience-pilote a permis de tirer des enseignements précieux sur l'utilisation de ces dispositifs, ainsi que sur les facteurs indispensables au succès de ce type de projet.

Sur base de ces enseignements, il a été décidé d'implémenter progressivement entre 2022 et 2023, 8 espaces de tri aériens, notamment en lieu et place des implantations de conteneurs enterrées réalisées, sur les sites de La Sambrienne à Charleroi. Ces espaces de tri aériens sont délimités par un enclos grillagé, accessible uniquement aux résidents équipés de leur clé. S'y trouvent des conteneurs de 1.100 L et de 240 L destinés à récolter les sacs réglementaires Tibi : blancs destinés aux déchets résiduels, verts destinés aux déchets organiques et bleus destinés aux sacs bleus PMC ; s'y ajoutent des conteneurs destinés au papier/carton et au verre.

Tibi s'est attachée à mettre en place ces dispositifs en étroite collaboration avec la Société de Logements sociaux, La Sambrienne, afin de veiller au maintien de la propreté de ces espaces, à leur utilisation correcte ainsi qu'au respect des installations.

En 2024, ce sont 26 nouveaux sites qui ont été équipés de tels espaces de tri et mis en fonction.



L'implication et le professionnalisme des équipes permettent de répondre de manière adaptée aux demandes formulées en vue de bénéficier de nos services.

Charleroi District Créatif

La Ville de Charleroi mène depuis plusieurs années une réflexion de réaménagement de son centre-ville. Parmi différents projets, celui de Charleroi « District Créatif » vise le réaménagement de plusieurs grands axes de la Ville Haute. Complémentairement à cette réflexion est venue la question du mode de collecte des déchets dans ce centre urbain, où des travaux sont déjà prévus, de manière à en bénéficier pour faciliter l'implémentation de conteneurs enterrés. En effet, le système de collecte par conteneurs à puce individuels ne peut être mis facilement en place dans les centres urbains denses.

En partenariat avec la Ville de Charleroi et Igretec, Tibi a mené une étude préalable pour définir le nombre de conteneurs groupés nécessaires pour les déchets des 2.500 ménages présents sur la zone concernée ; trente-trois emplacements ont été retenus dans un périmètre élargi par rapport à celui directement concerné par les travaux de réaménagement. Cet élargissement permet d'implémenter un nouveau mode de collecte des déchets sur un périmètre cohérent (rues ou quartiers entiers). Ces îlots seront composés de 2 à 3 conteneurs afin d'accueillir à terme différentes fractions de déchets historiquement collectées en porte-à-porte.

Progressivement depuis avril 2019, avec la mise à disposition de 24 conteneurs pour le verre, les implantations se sont déployées d'année en année.

En mars 2020, 4 conteneurs destinés au PMC avaient été placés pour être testés.

En 2021 et 2022, Tibi avait commandé un total de 7 conteneurs destinés aux PMC, 5 conteneurs destinés au papier/carton et 3 conteneurs pour les déchets résiduels ; leur mise en fonction avait cependant été reportée, les placements n'ayant pas pu se faire complètement en raison des difficultés rencontrées liées à la présence d'impétrants non répertoriés.

C'est en 2023 et compte tenu des quantités récoltées limitées et de la qualité du tri encore perfectible, que Tibi a décidé de réaffecter ces conteneurs à la récolte du verre. Cette année 2023, Tibi a également commandé 8 conteneurs supplémentaires destinés au verre. En effet, vu les bons résultats rencontrés à Châtelet et à Fleurus pour la collecte séparée du verre coloré et du verre incolore, les conteneurs destinés au verre à Charleroi ont été dédoublés pour collecter, également de manière séparée et non plus en mélange, le verre coloré et le verre incolore.

Ces réaffectations des conteneurs ont été réalisées en fin d'année 2023 pour un démarrage de la collecte séparée du verre coloré et du verre incolore, grâce à 37 conteneurs enterrés placés à Charleroi, au début de l'année 2024. Dans le courant de l'année 2024, 4 sites ont été finalisés, portant le total de conteneurs enterrés disponibles pour la collecte séparée du verre coloré et du verre incolore à 45 conteneurs.



Collecte du verre en conteneurs enterrés et bulles aériennes

Des conteneurs enterrés, associés à des bulles aériennes ont permis le démarrage d'une nouvelle collecte de verre en janvier 2022 sur les territoires de Châtelet et de Fleurus ; ces nouveaux outils de collecte ont remplacé la collecte sélective en porte-à-porte de verre mixte par une collecte sélective de verre coloré et de verre incolore en points d'apport volontaire. Nos équipes sur le terrain ont veillé à entretenir les sites et à assurer les vidanges régulièrement pour éviter tout comportement incivique.

Dans le courant de l'année 2023, Tibi a réalisé une étude établissant une proposition de déploiement de ce système sur le territoire de Montigny-le-Tilleul. Cette étude a abouti à une proposition d'implantation concrète de plusieurs sites d'implantation sur son territoire.

Les travaux en vue du placement des 2 conteneurs enterrés et l'installation des 14 bulles aériennes sur leurs sites ont été réalisés en 2024 pour un démarrage de cette nouvelle collecte en janvier 2025.

Fin 2024, des bulles à verre sont donc déployées totalement sur Châtelet, Fleurus et Montigny-le-Tilleul, ainsi que dans le périmètre « Charleroi District Créatif élargi » du centre de Charleroi.

Compte tenu de l'intérêt que représente ce type de collecte pour les Communes associées et leurs citoyens (notamment du fait d'une meilleure valorisation du verre, d'une meilleure couverture financière par Fost Plus et de la possibilité pour le citoyen de se défaire du verre lorsque souhaité, etc.), un scénario de déploiement des bulles à verre aériennes et enterrées est systématiquement proposé aux Communes qui le souhaitent.



2.3 La Propreté Publique

La poursuite de la mutualisation des activités de Propreté Publique

L'année 2024 a été marquée par la finalisation de l'implémentation de nos activités de Propreté Publique sur la Commune d'Aiseau-Presles.

En effet, depuis le 1er janvier 2024, Tibi y assure, en plus des missions de vidange des corbeilles publiques et de balayage mécanisé, la collecte des dépôts sauvages et le balayage manuel.

Afin de réaliser ces activités, l'Unité Propreté Publique peut compter sur l'implication de son personnel ; celui-ci s'élève à environ 150 équivalents temps plein à la fin de l'année 2024. Comme les années précédentes, le secteur

d'activités étant propice à l'insertion professionnelle, l'Intercommunale continue de collaborer avec divers organismes tels que la MIREC et les CPAS, ce qui lui permet d'accueillir des profils divers.

Tibi a par ailleurs poursuivi sa volonté de faciliter l'intégration de tous les agents, notamment en organisant des cours de français pour ceux qui le souhaitent, adaptés au niveau de chacun. Ce point est détaillé au chapitre 5, point 2.



Contact avec les citoyens

L'adresse électronique proprete@tibi.be est accessible à tout citoyen habitant Charleroi ou Aiseau-Presles désireux de faire part à Tibi d'un problème lié à la propreté publique. En 2024, ce ne sont pas moins de 2.745 demandes

d'intervention citoyennes qui ont été réceptionnées. Ce nombre est en augmentation de 16,7 % par rapport à 2023. Par ailleurs, 87 % d'entre elles ont été traitées dans les 48 heures.

Actions de répression

Tibi reste plus que jamais convaincue que l'amélioration de la propreté de l'espace public passe par la réalisation d'actions soutenues et régulières en matière de sensibilisation, de nettoyage mais également, et nécessairement, de répression.

De ce fait, dans la poursuite de ses activités de Répression, Tibi dénombre pour cette année 2.269 avis distribués en toutes-boîtes, 3.942 fouilles de dépôts sauvages impliquant pas moins de 19.281 sacs fouillés. Ces fouilles

ont abouti en définitive à l'établissement de 1.348 constats (appelés comptes-rendus administratifs) envoyés à l'autorité compétente de la Ville de Charleroi.

Enfin, outre les Villes et Communes déjà adhérentes (Aiseau-Presles, Anderlues, Charleroi, Fleurus, Gerpennes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul), les Communes de Chapelle-lez-Herlaimont et de Fleurus ont également adhéré au Secteur 3 « Répression » en 2024.

Les projets pilotes

En collaboration avec le Service Assistance à la Maîtrise de Projets de l'Intercommunale, l'équipe de la propreté publique poursuit divers projets relatifs à l'amélioration de la propreté et de la répression sur le territoire des Communes associées de Tibi.

A titre d'exemple, le projet mené par Tibi avec Be WaPP qui visait à développer un test de vidéosurveillance de l'espace public par diverses méthodes en vue de constater

efficacement les comportements inciviques s'est poursuivi en 2024.

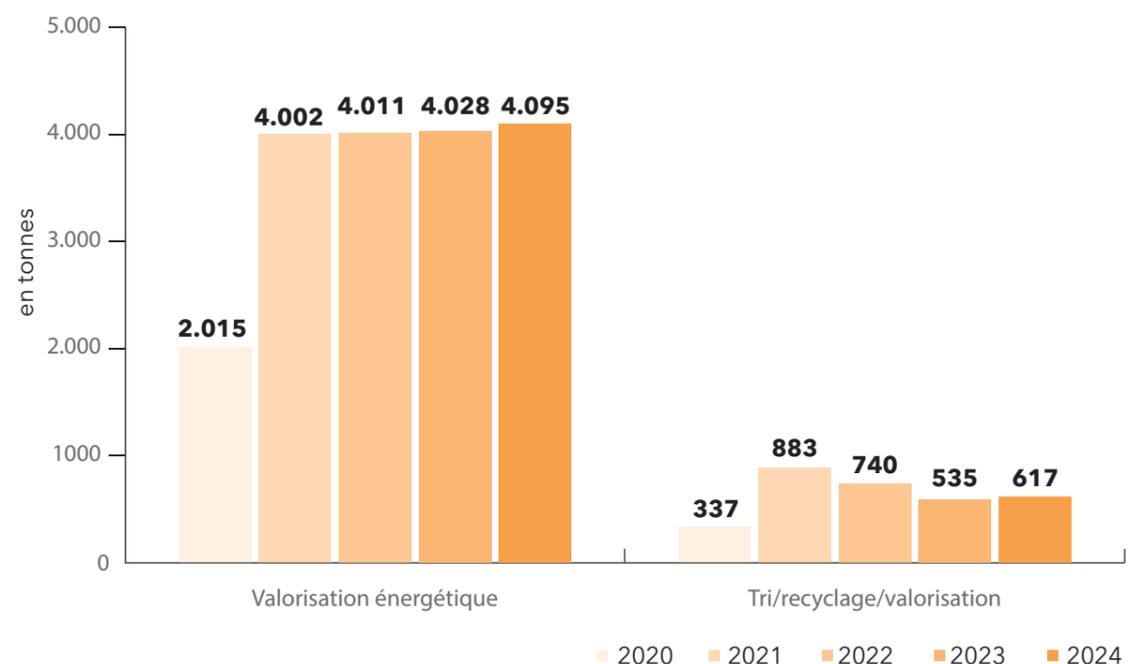
Enfin, l'amélioration du tri du PMC dans l'espace public est restée également un enjeu important en 2024. L'implémentation de nouvelles corbeilles publiques adaptées au tri des PMC, de même que l'utilisation d'aspirateurs de rue et de 2 petits vélos-cargos électriques mis en place grâce aux projets pilotes ont ainsi permis de récolter séparément plus de 12 tonnes de PMC.

Les chiffres-clés à Aiseau-Presles et Charleroi

En 2024, les équipes de propreté publique ont pu réaliser près de 6.300 kilomètres de broissage des voiries et de désherbage des filets d'eau en balayage mécanisé ; ce nettoyage efficace de l'espace public a généré une quantité de boues de balayage de 1.420 tonnes qui ont été valorisées. Ces résultats très positifs ont été obtenus grâce à la bonne maîtrise de nos processus de travail et également à une mobilisation élevée de nos véhicules.

Le tonnage annuel de déchets collectés résultant du balayage manuel, de la vidange des corbeilles publiques et de la collecte des dépôts sauvages s'est élevé à 4.712 tonnes de déchets toutes fractions confondues, soit près de 22 kg par habitant pour l'année 2024. La fraction de déchets valorisables énergétiquement a atteint 4.095 tonnes, soit 87 %, et la fraction issue du tri/recyclage/valorisation représente 617 tonnes, soit 13 %. Ces chiffres ne comptabilisent pas le volume des boues du balayage mécanisé.

Evolution des fractions de déchets collectés de 2020 à 2024





3. RECYCLER

Des filières spécifiques
pour tous les déchets

Optimiser les synergies

Afin d'optimiser les synergies entre acteurs de la valorisation des déchets et de favoriser l'émergence de filières actives dans l'économie circulaire, Tibi a développé le concept de « Village du recyclage » sur son site de Couillet. Ce « Village du recyclage » regroupe les partenaires de Tibi opérant des unités de tri et de recyclage des déchets ménagers sur un même espace opérationnel :

- La Ressourcerie du Val de Sambre
- Le Centre de tri de PMC VALTRIS
- Le Centre de tri des textiles de l'asbl TERRE
- Le Centre de Transbordement Régional des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques RETRIVAL
- Le Centre de recyclage de bouteilles en plastique FILAO



3.1 Les verre, papier/carton et PMC

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballages, Tibi et Fost Plus ont conclu des conventions dont les modalités de collaboration ont été fixées pour la période 2021/2025.

Tibi réalisant en régie les prestations de collectes des déchets d'emballages verre, papier/carton et PMC et de tri des PMC, les coûts à rembourser par Fost Plus doivent être fixés de commun accord, en vue de couvrir le coût réel et complet.

Depuis 2009, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte sont remboursées au coût de référence de la collecte par bulles ; une intervention forfaitaire par habitant peut s'ajouter à l'intervention de Fost Plus dans la collecte du verre, pour autant que les dépenses soient justifiées et répondent aux prescrits du nouvel agrément de Fost Plus, valable depuis le 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2028. S'agissant des recyparcs, la collecte de verre est remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux « verre » revient à Tibi,

Fost Plus facturant à Tibi la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

En ce qui concerne le papier/carton, les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son nouvel agrément, Fost Plus prend en charge 60 % des frais de collecte (ce pourcentage étant défini comme la part « emballages » du papier/carton).

Depuis 2019, Bel Fibres est l'acquéreur du papier/carton. Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à Tibi uniquement la part relative aux papier/carton non-emballages, à savoir 47 % des recettes depuis 2024.

Enfin, la collecte sélective en porte-à-porte du PMC, ainsi que son tri, sont remboursés par Fost Plus sur base d'un tarif négocié.

3.2 Les différentes filières de recyclage

Le tableau récapitulatif suivant reprend les différentes filières d'évacuation des déchets récoltés en 2024.

Déchets	Mode de traitement	Filière
Encombrants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour valorisation matière ; ■ Séparation à la source des matelas pour démantèlement ; ■ Broyage du solde en externe avant valorisation énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bruco Sud (Auvélais) ■ Véolia (Sombrefe) ■ Véolia (Sombrefe) puis UVE de Tibi
Bois	Valorisation énergétique	BEP-Environnement et sous-traitants
Plastiques durs	Tri/recyclage	Bruco Sud (Auvélais)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Tri/démontage/dépollution/recyclage/valorisation	Retrival puis filières de Recupel
Inertes	Recyclage/valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	Mise en CET de classe 2	CET d'Hallembaye (via Véolia)
Déchets verts	Compostage	SEDE (Farciennes)
Métaux	Recyclage	Comet Sambre/Derichebourg
Papier/carton	Recyclage	Bel Fibres, avec dépôt chez Euro-Services (Pont-de-Loup)
Verre	Recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC	Tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de Tibi, VALTRIS
Piles	Tri/recyclage/valorisation	Bebat
Huiles minérales	Régénération/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Oilco)
Déchets Spéciaux des Ménages	Recyclage/valorisation/traitements spécifiques	Collecteurs agréés désignés par les ICS (Renewi/Véolia/Vanheede)
Huiles et graisses de cuisine	Recyclage/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	Rechapage/recyclage/valorisation	Opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling (Châtelet)
Textiles	Réutilisation/valorisation	Terre asbl (Couillet)
Déchets plastiques : frigolite (EPS)	Recyclage	Pirobouw via Véolia
Verre plat	Recyclage (laine de verre)	Minérale (Lodelinsart)
Liège (bouchons)	Recyclage	De Vlaspit asbl

3.3 Le tri des PMC

L'année 2024 a été marquée par une modification importante de la première étape du processus de tri. En effet, l'ouvreur de sac de la ligne de tri qui datait de 2013 a été remplacé par un nouvel équipement, plus performant, afin de garantir une meilleure ouverture des sacs bleus et dès lors une meilleure qualité de tri. La mise en service de ce nouvel équipement qui a eu lieu à la mi-décembre 2024 donne de très bons résultats.

Le centre a par ailleurs poursuivi l'intégration de l'intelligence artificielle au service du tri. VALTRIS, avec l'aide de ses partenaires, a en effet pu améliorer la disponibilité de l'équipement mais aussi faire évoluer le modèle IA afin de mieux palier les erreurs de tri des machines conventionnelles.

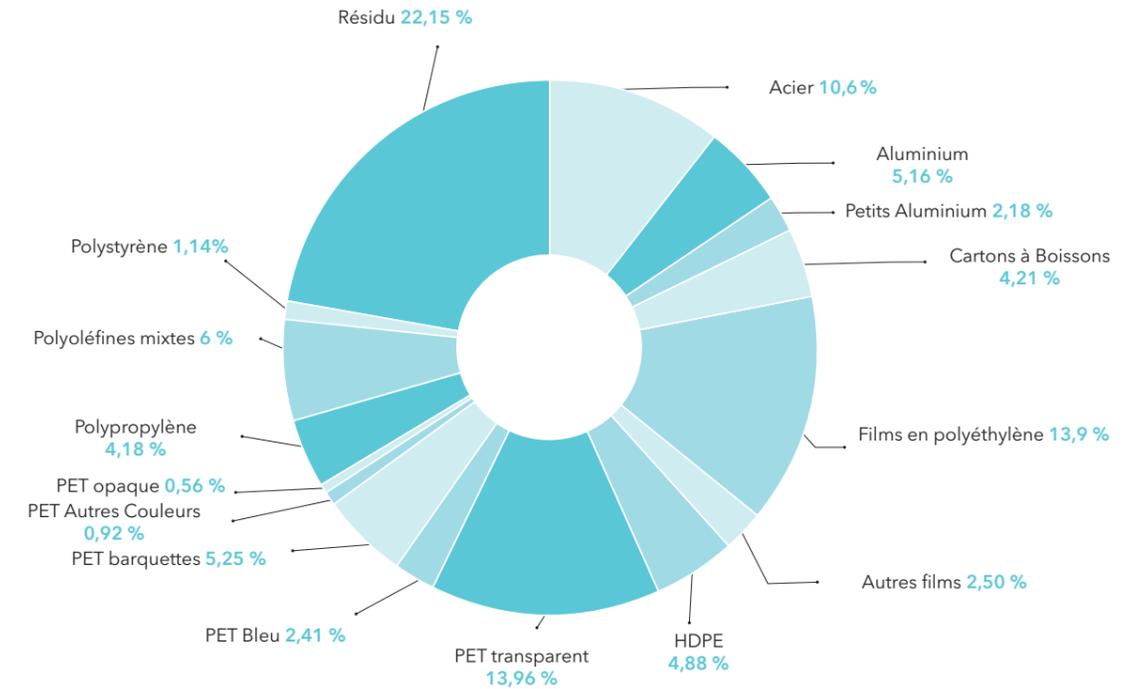
En 2024, VALTRIS a concrètement effectué le tri d'un total de 48.525 tonnes de PMC, soit une quantité similaire à celle de 2023. Cela représente la production de PMC de près d'un ménage wallon sur deux qui a ainsi été triée au sein du centre de tri de VALTRIS. Ce gisement provient de Tibi pour 21,6 %, du BEP Environnement pour 30,5 %, d'in BW pour 23,3 %, d'IDELUX Environnement pour 17,4 % et d'entreprises pour 7,2 %. Un apport limité à 0,1 % a aussi été réalisé en provenance de l'ABP et de VERKO.

Le taux moyen de résidu de VALTRIS (Tibi, in BW et BEP Environnement uniquement) est de 22,3 %.



Répartition moyenne des quantités triées de PMC en 2024

La majeure partie est constituée d'emballages en plastique (56 %) et d'emballages métalliques (18 %).



3.4 Le tri-broyage des encombrants

Au cours de l'année 2024, 9.180 tonnes d'encombrants en provenance des recyparcs et des Communes associées ont été traitées par un sous-traitant de Tibi en vue d'un broyage avant valorisation énergétique dans les installations de Tibi, tandis que 4.238 tonnes de déchets encombrants dits de plafonnages faisaient l'objet d'une évacuation directe depuis les recyparcs ou les Communes vers une filière de valorisation matière et que 226 tonnes de matelas étaient orientées vers une unité de démantèlement depuis les recyparcs.

Les pourcentages de valorisation se répartissent comme suit en 2024 :

- Encombrants valorisés énergétiquement : 67 % ;
- Encombrants recyclés (plafonnages) : 31 % ;
- Démantèlement (matelas) : 2 %.

3.5 La récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Le tableau ci-dessous montre les quantités de métaux sorties de l'installation d'extraction par séparation

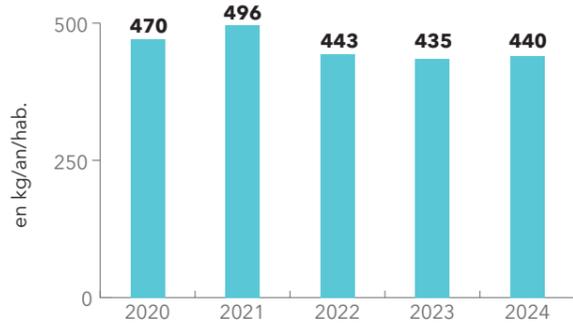
magnétique des ferrailles des mâchefers de l'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi depuis 2020.

Année	Tonnage
2020	1.488
2021	1.397
2022	1.619
2023	1.451
2024	1.497

3.6 Les statistiques globales

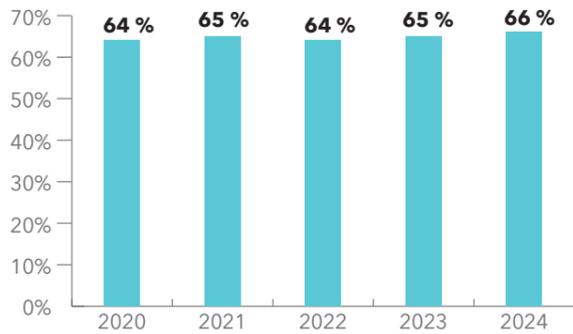
Les indicateurs statistiques comportent six graphiques qui permettent de globaliser l'évolution des quantités de déchets gérés par Tibi.

Taux de captation des déchets des ménages (en kg/an/habitant)



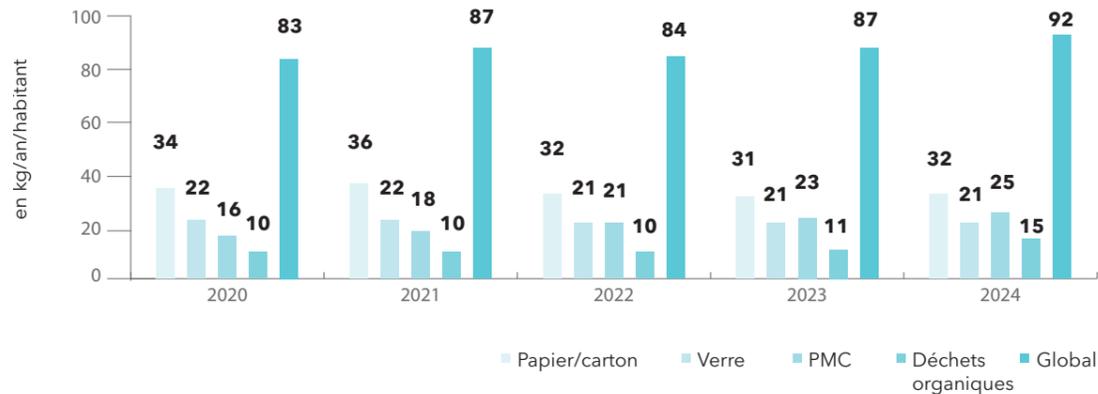
Indicateur n° 1 : évolution des quantités de déchets des ménages collectés en porte-à-porte (sacs, conteneurs à puce et conteneurs groupés des ménages et collectes sélectives, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus) et en recyparcs.

Pourcentage de collecte sélective (porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et recyparcs)



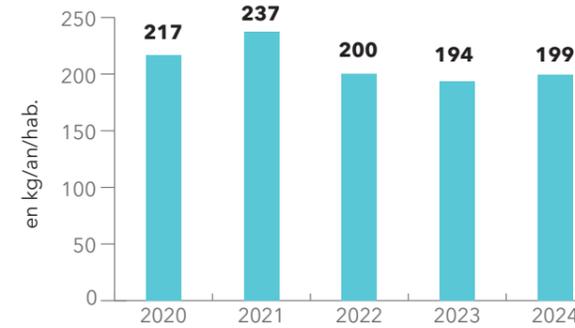
Indicateur n° 2 : évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et en recyparcs.

Taux de captation papier/carton, verre, PMC et déchets organiques en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus (en kg/an/habitant)



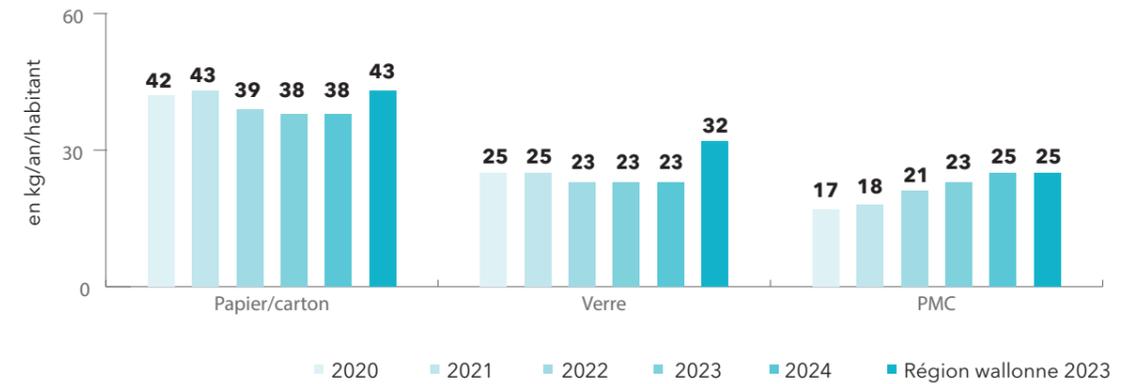
Indicateur n° 3 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre, de PMC et des déchets organiques collectés sélectivement en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus.

Taux de récolte en recyparcs (en kg/an/habitant)



Indicateur n° 4 : évolution des quantités de déchets collectés en recyparcs en kg par an et par habitant.

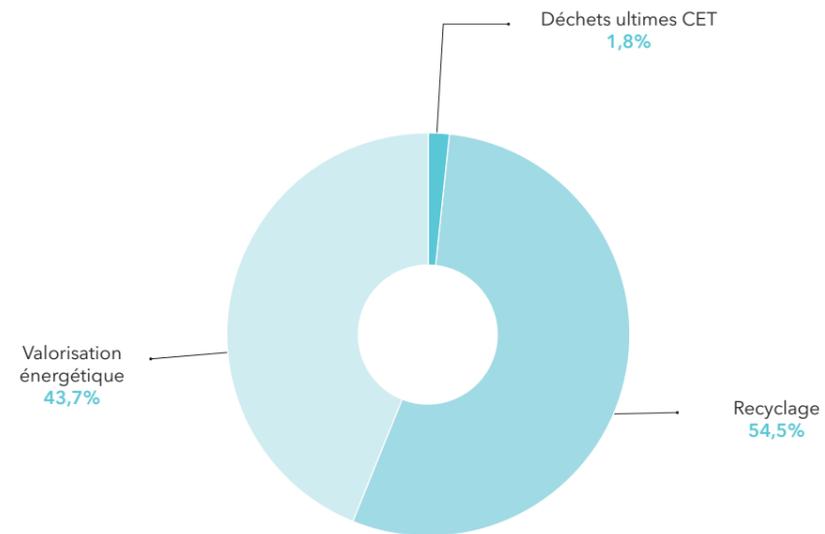
Taux de captation papier/carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne wallonne (en kg/an/habitant)



Indicateur n° 5 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, incluant les conteneurs enterrés, les bulles aériennes et les recyparcs dans la zone Tibi par rapport à la moyenne wallonne, en kg par an et par habitant.



Déchets ménagers : répartition des filières - 2024



Indicateur n° 6 : tableau de l'ensemble des déchets gérés par Tibi, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitements.

Le taux de déchets ultimes mis en CET s'élève à 1,8 % en 2024. Ce bon résultat est obtenu grâce à la suppression de la mise en CET des déchets ménagers et des encombrants depuis 2010. Ce taux augmente cependant par rapport à 2023 compte tenu de la forte diminution des résidus d'épuration des fumées pouvant suivre une filière de recyclage.

Le taux de recyclage progresse encore de 0,63 % en 2024 par rapport à 2023 pour atteindre 54,5 % ; cette amélioration provient de l'augmentation des déchets verts, des PMC, ainsi que des déchets organiques.

3.7 Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2024

Déchets ménagers valorisés	107.157 tonnes
Mâchefers produits	19.500 tonnes soit 18 % du poids de déchets ménagers traités (valorisés en fondation de voiries, après extraction de métaux ferreux et non ferreux)
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1.497 tonnes soit 8 % du poids des mâchefers (valorisées en sidérurgie)
Cendres volantes des électrofiltres	1.352 tonnes
Réfioms	1.436 tonnes
Boues d'épuration	247 tonnes
Gâteaux des filtres à manches	15 tonnes





4. VALORISER

Valorisation énergétique
des déchets résiduels

Unité de Valorisation Énergétique

Les déchets résiduels des ménages, les fractions à haut pouvoir calorifique des déchets encombrants broyés et les déchets résiduels assimilés ménagers, tels que ceux collectés lors du nettoyage de la Ville de Charleroi, sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Pont-de-Loup. Les déchets sont valorisés dans des fours à une température d'au moins 850°C.

Production d'électricité

La chaleur dégagée par la combustion des déchets permet de transformer de l'eau en vapeur dite surchauffée. Cette vapeur alimente un groupe turboalternateur (GTA) qui va produire de l'électricité. Cette production d'électricité rend non seulement

4.1 Les faits marquants

L'année 2024 a été principalement marquée par la continuité de l'internalisation du traitement de l'ensemble du gisement admissible collecté par l'Intercommunale. En effet, cette année encore, tous les déchets qui n'ont pu trouver de solution de réemploi ou de recyclage ont été valorisés thermiquement et ont permis d'injecter sur le réseau de distribution électrique l'équivalent des besoins de 12.000 ménages.

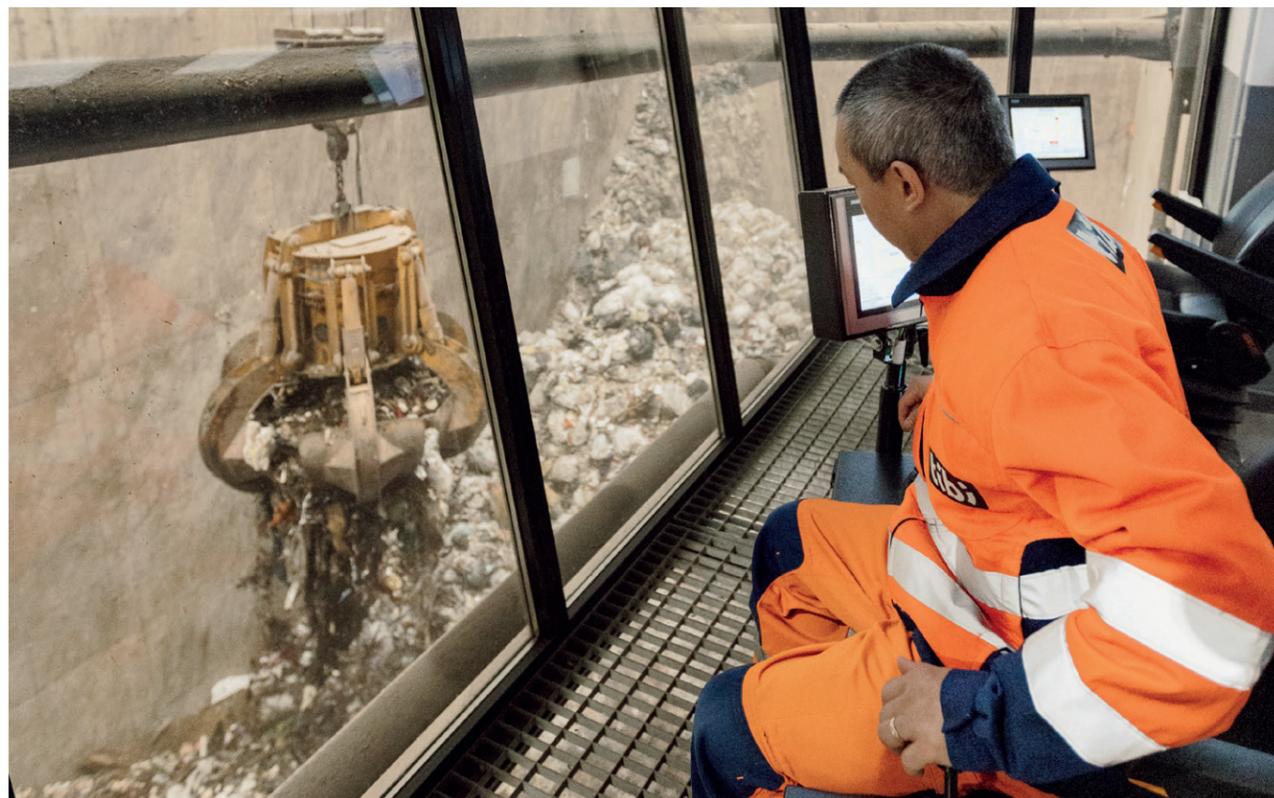
Le taux de disponibilité des équipements a globalement diminué cette année, résultant en un tonnage traité plus faible et une production d'électricité réduite à due proportion. Ce taux de disponibilité

le procédé de l'UVE auto-suffisant en termes de consommation d'électricité mais permet également d'injecter l'électricité excédentaire sur le réseau pour être distribuée par des fournisseurs d'énergie.

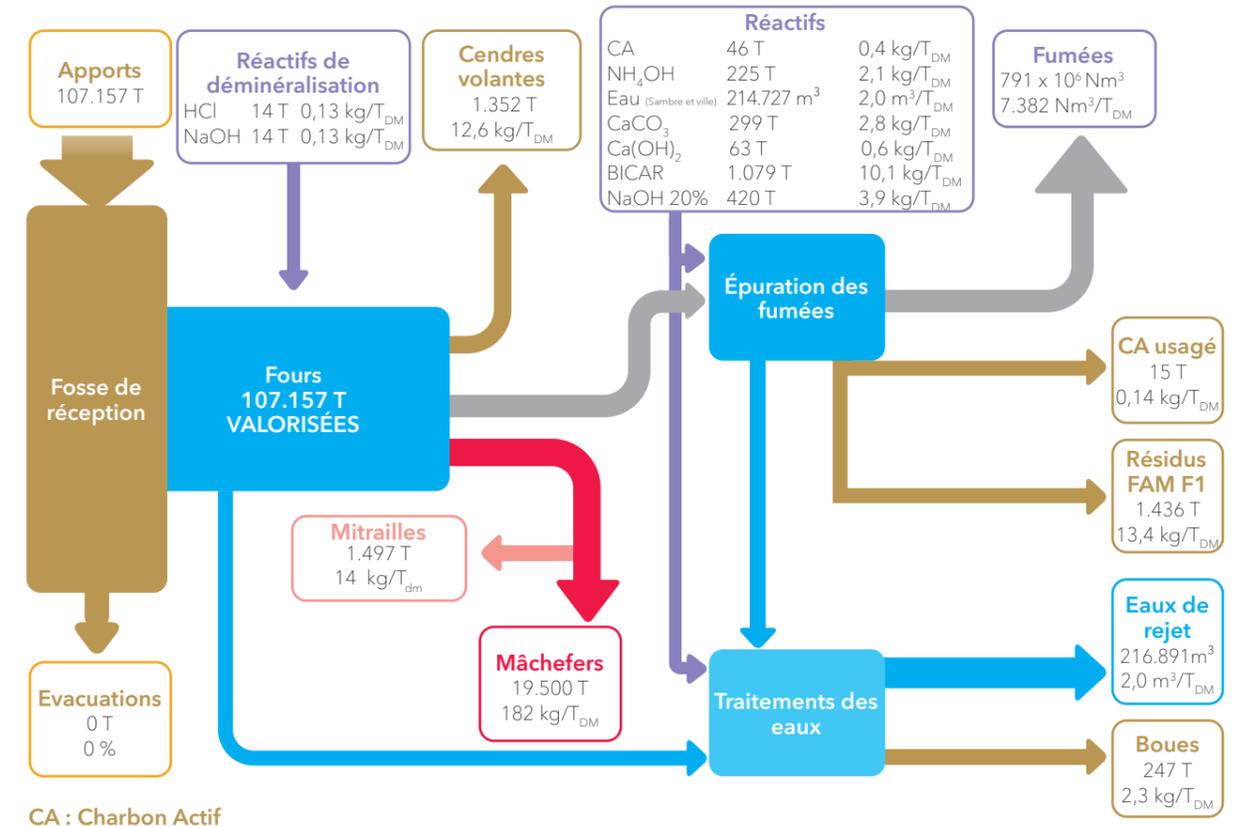
Valorisation du résidu final

Au terme de la combustion, le résidu solide, appelé mâchefer, est refroidi pour en extraire la fraction métallique ferreuse à l'aide d'un aimant permanent (« overband »). Ces 2 produits, les mâchefers et les métaux ferreux, sont collectés séparément par des sous-traitants pour être valorisés. Les fractions métalliques sont recyclées en sidérurgie tandis que les mâchefers, après extraction des métaux non ferreux et maturation, sont utilisés en remplacement de matériaux plus nobles, tel que le sable, dans les fondations de voiries ou dans la construction.

est impacté, d'une part, par des pannes techniques (remplacement de surchauffeur et d'autres éléments de chaudière, travaux sur échangeur fumée-fumée, nettoyage des lits catalytiques de la DéNOx, etc.) et, d'autre part, par diverses avaries relevant du gisement traité (bonbonnes de protoxyde d'azote et éléments de grande taille présents dans les déchets à traiter). Des maintenances préventives sont planifiées pour l'année 2025 afin de s'affranchir des éléments d'usure identifiés lors des pannes techniques survenues en 2024, tandis que les critères d'acceptation des déchets ont été renforcés et communiqués à nos partenaires.



4.2 Le diagramme des flux matières et réactifs



CA : Charbon Actif

Au cours de l'année écoulée, l'UVE a traité 107.157 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Alors que, lors des 2 années précédentes, il y avait eu près de 110.000 tonnes valorisées, l'année 2024 a quant à elle été marquée par un contexte exceptionnel.

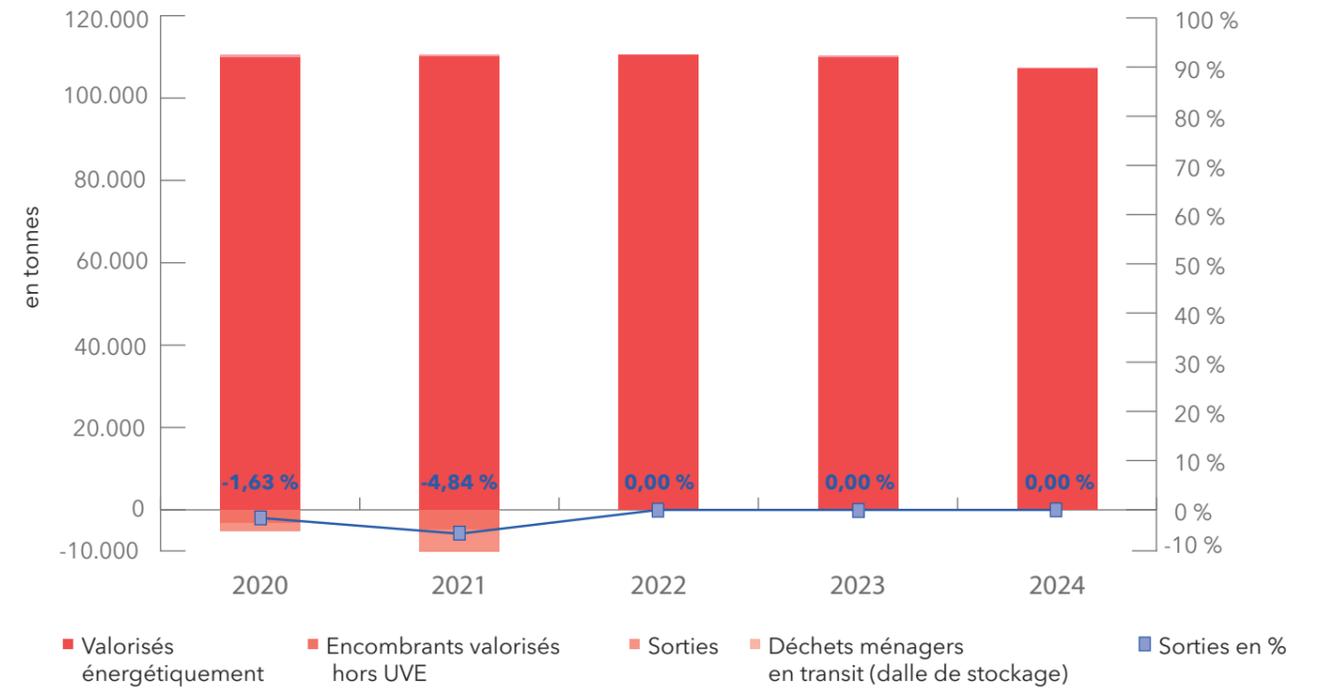
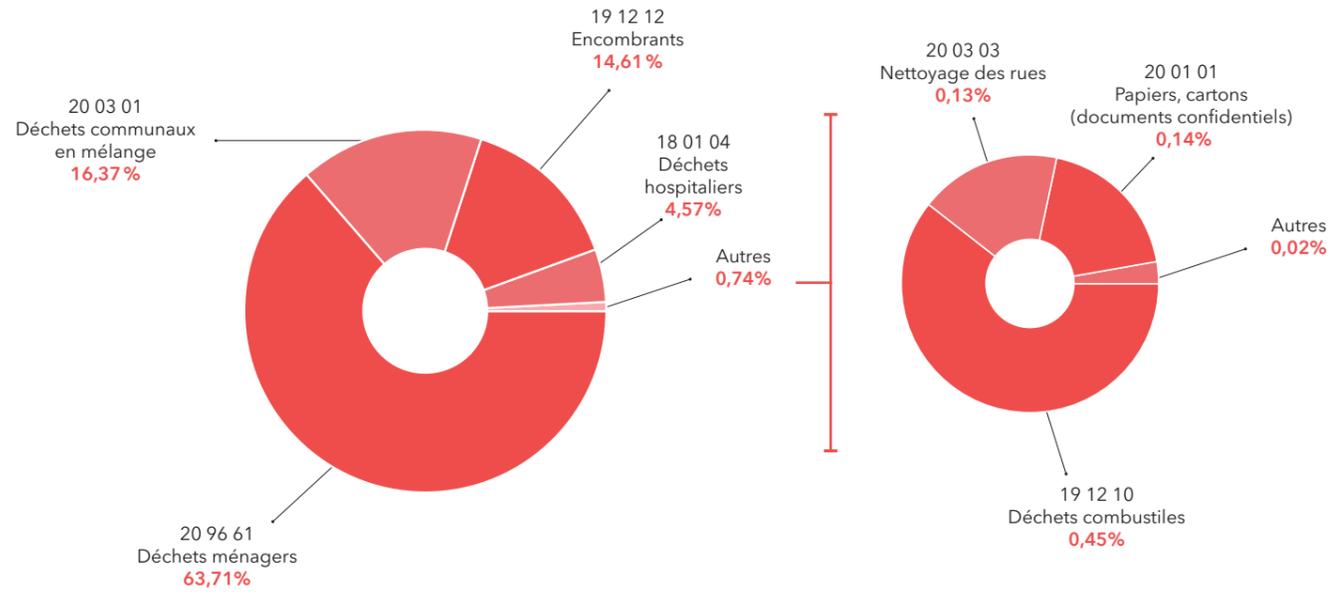
Un remplacement programmé d'équipement a en effet dû être reporté à 2025 en raison de contraintes de délai de fourniture. Toutefois, le maintien en service forcé de cet équipement a contraint l'UVE à

adapter son exploitation afin de garantir la sécurité des installations. Face à cette situation, les équipes ont su faire preuve d'une grande réactivité en mettant en place une solution alternative en quelques semaines seulement.

Grâce à cette mobilisation, le traitement des déchets a pu être assuré sans interruption, évitant ainsi toute nécessité d'évacuation vers d'autres sites. De plus, aucune incidence n'a été constatée sur la qualité des matières générées.

4.3 Les flux de déchets

Les apports de déchets en 2024 étaient répartis comme suit :



Ce résultat provient notamment de l'amélioration du tri à la source de certains déchets qui étaient autrefois valorisés par l'UVE. A titre d'exemple, les matelas

suivent désormais une filière de démantèlement qui permet de récupérer les différentes fractions valorisables que les composent.

Déchets excédentaires et encombrants

Lorsque la fosse de stockage des déchets est saturée à la suite d'un arrêt prolongé, programmé ou accidentel d'une ligne de valorisation, les déchets excédentaires sont acheminés vers d'autres centres de traitement.

Grâce à l'adaptation des plans de maintenance technique et à l'amélioration continue des processus

opérationnels de l'UVE, ni déchets résiduels, ni encombrants broyés n'ont été traités hors de l'UVE en 2024. L'ensemble du gisement de déchets résiduels produits sur la zone Tibi a ainsi été traité en interne, comme l'année dernière.

Année	Apports	Sorties	Valorisés énergétiquement	Encombrants (broyés et non broyés, hors matelas démantelés) traités hors UVE	Déchets ménagers en transit (dalle de stockage)	Unité
2020	109.821	1.789	108.032	2.588	735	tonnes
2021	109.966	5.321	104.644	4.860	479	tonnes
2022	110.422	0	110.422	229	0	tonnes
2023	109.741	0	109.741	63	545	tonnes
2024	107.157	0	107.157	0	202	tonnes



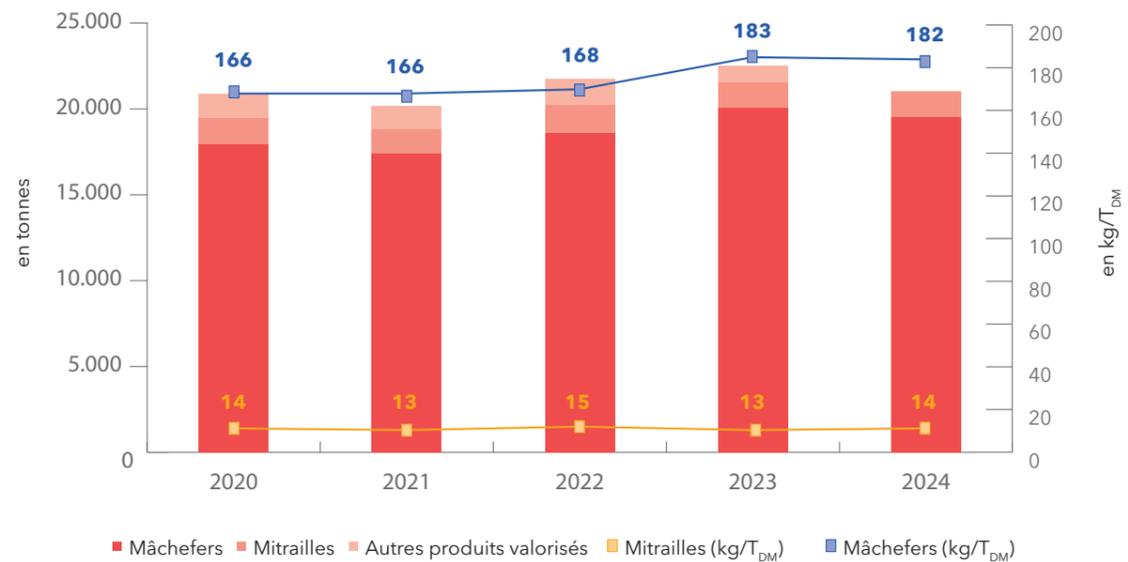
4.4 Les produits valorisés

Année	Mâchefers	Mitrailles	Autres produits valorisés	Unité
2020	17.957	1.488	1.460	tonnes
2021	17.418	1.397	1.361	tonnes
2022	18.584	1.619	1.563	tonnes
2023	20.081	1.451	963	tonnes
2024	19.500	1.497	31	tonnes

L'ensemble des (sous-)produits valorisés, indépendamment de la valorisation énergétique, représente en 2024 un peu moins de 20 % des déchets traités.

Ces produits sont toujours réintroduits dans différentes filières de traitement. Cependant, certains REFIOMs ne peuvent désormais plus être envoyés en valorisation depuis le courant de l'année 2023, expliquant la baisse de la catégorie « Autres produits valorisés ». L'UVE cherchera de ce fait à s'intégrer en 2025 à un projet de recherche et de développement pour identifier s'il existe de nouvelles pistes à explorer pour ces matières.

Evolution sur 5 ans

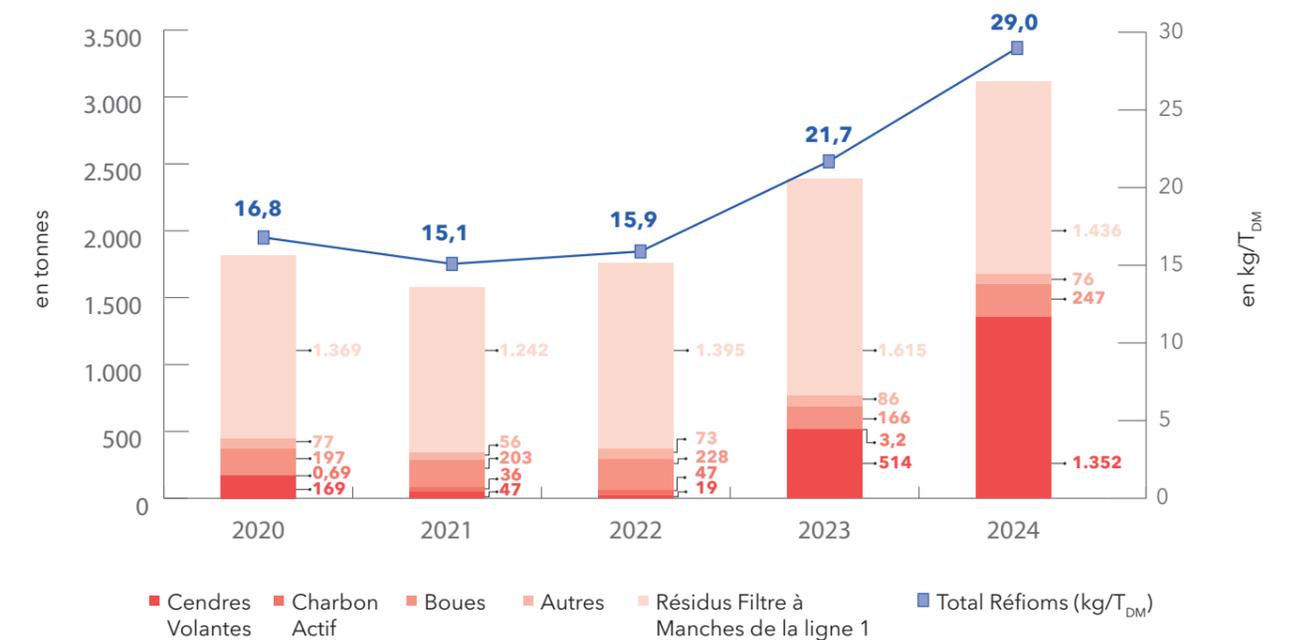


4.5 Les Réfioms*

L'ensemble des sous-produits non valorisés représente globalement 2,9 % des déchets traités par l'UVE en 2024.

Evolution sur 5 ans

Année	Cendres Volantes	Charbon Actif	Boues	Résidu Filtre à Manches de la ligne 1	Autres	Unité
2020	169	0,69	197	1.369	77	tonnes
2021	47	36	203	1.242	56	tonnes
2022	19	47	228	1.395	73	tonnes
2023	514	3,2	166	1.615	86	tonnes
2024	1.352	0	247	1.436	76	tonnes



Ces 2 dernières années, la proportion de cendres volantes n'ayant pu être valorisées a significativement augmenté. Bien que les propriétés intrinsèques de ce sous-produit soient restées inchangées, les filières de valorisation existantes se sont en effet progressivement tariées ne laissant d'autre choix que l'enfouissement technique.

Malgré des négociations engagées avec détermination, l'Intercommunale n'a pas pu conserver les solutions de valorisation en place, le secteur ayant choisi de revenir

sur ses engagements en la matière. Le durcissement des conditions de valorisation des cendres volantes en filière énergétique explique cette situation.

La valorisation des cendres volantes représente un enjeu majeur pour le secteur dans les années à venir, nécessitant l'exploration de nouvelles alternatives de valorisation.

*Résidus d'épuration des fumées d'incinération des déchets ménagers.

4.6 L'analyse des rejets

Rejets atmosphériques

Les substances contenues dans les fumées sont captées par un procédé de traitement en continu. La concentration résiduelle de différents paramètres est monitorée elle aussi en continu. La surveillance porte sur :

- les poussières totales ;
- les acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF) ;
- le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), l'ammoniac (NH₃) ;
- le monoxyde de carbone (CO) ;
- le carbone organique total (COT).

Prélèvements en continu des dioxines :

Pour contrôler le respect de la norme d'émission en dioxine, la Région wallonne a signé une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumées en continu avec toutes les Intercommunales gérant des unités de valorisation énergétique de déchets ménagers.

L'année 2024 montre un fonctionnement sans aucun dépassement (seuil limite à 0,199 ng/Nm³) en dioxines pour les lignes 1 et 2.

Rejets des eaux usées

Conformément aux conditions d'exploitation autorisées, les eaux usées en provenance de l'UVE sont déversées en eaux de surface pour tous les points, à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public. Les eaux usées dites « industrielles » sont traitées avant rejet au sein même de l'UVE, dans sa propre station d'épuration des eaux.

Des contrôles multiples et réguliers de divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet. Le pH et la température sont suivis en continu, tandis que la teneur en matières en suspension et la Demande Chimique en Oxygène (DCO) sont surveillées quotidiennement. Par ailleurs, un laboratoire agréé, le Cebedeau, vient chaque

Campagnes ponctuelles

En plus des mesures en continu des rejets atmosphériques, 2 campagnes de mesures sont réalisées pour chaque ligne de valorisation par un laboratoire agréé. En 2024, la mission a été confiée à SGS Belgium. Durant ces campagnes de mesures, des paramètres complémentaires sont contrôlés, tels que le mercure, le cadmium ou d'autres métaux lourds.

Cette année encore, les normes d'émissions sont respectées sur les lignes 1 et 2 de l'UVE de Pont-de-Loup, et ce, au cours des 2 campagnes semestrielles.

Par ailleurs, depuis la fin 2024, la Région wallonne a reconduit son accord avec les unités de valorisation énergétique permettant de remplacer les analyseurs par de nouveaux équipements toujours plus performants.

semaine mesurer les concentrations en chlorures et en sulfates. Ces mesures fréquentes sont complétées par des analyses mensuelles et semestrielles effectuées par ce même laboratoire agréé.

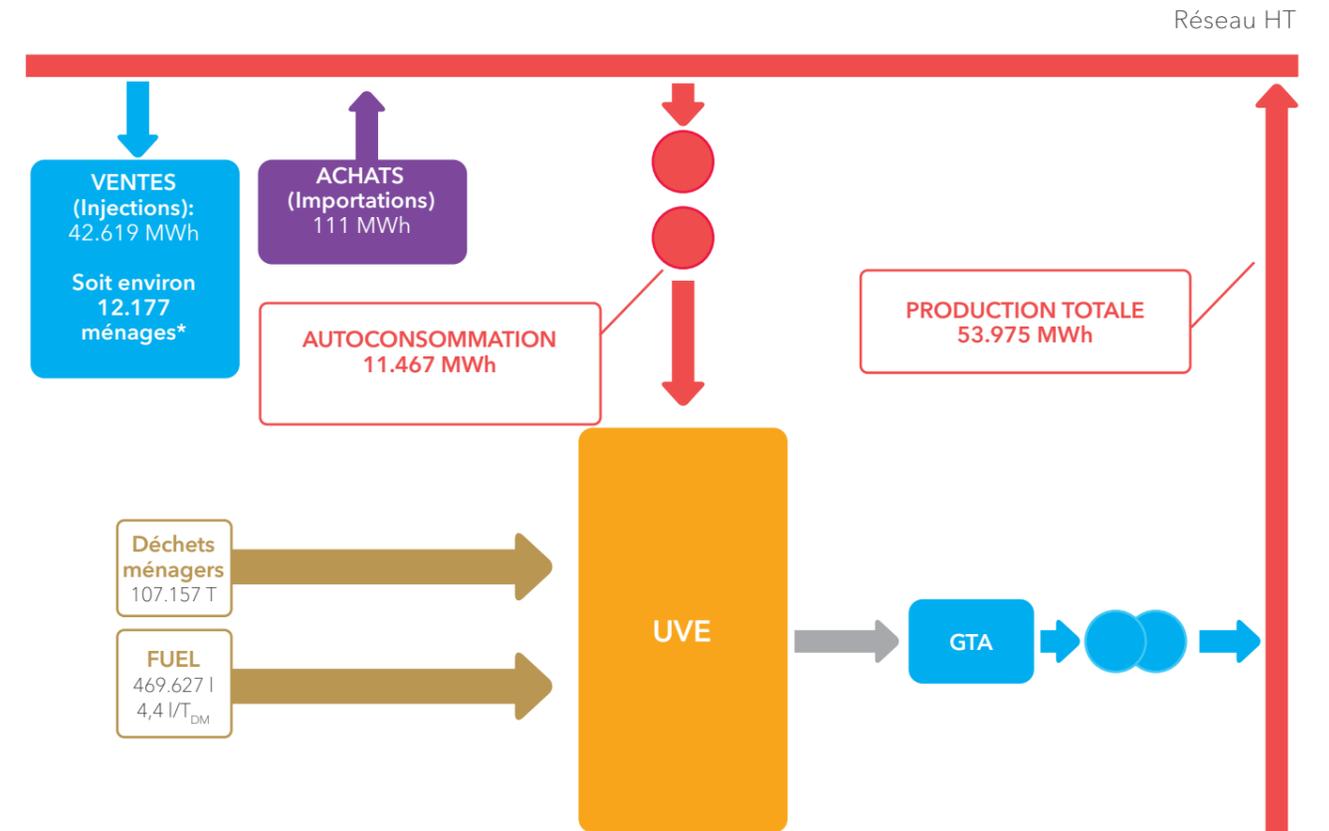
Plusieurs nouveaux paramètres sont à présent analysés dans le respect des nouvelles impositions relatives à la Directive sur les Meilleures Technologies Disponibles (MTD).

Les résultats complets peuvent être trouvés dans notre déclaration environnementale 2025 (voir 4.9 - Le Système de Management Environnemental).

4.7 Le bilan énergétique en 2024

En 2024, l'UVE a produit l'équivalent de 53.975 MWh dont 42.619 MWh ont été injectés sur le réseau électrique. La différence entre ces 2 chiffres, en tenant compte des achats à hauteur de 111 MWh, soit 11.467 MWh, correspond à l'électricité utilisée par l'UVE pour son fonctionnement propre.

En 2024, la production d'électricité a été plus faible que l'année précédente, comme expliqué précédemment, en raison d'une disponibilité plus faible des équipements, ce qui a impacté le tonnage traité et dès lors l'électricité produite.



*Sur base d'une consommation annuelle de 3.500 kWh (données de la CREG)

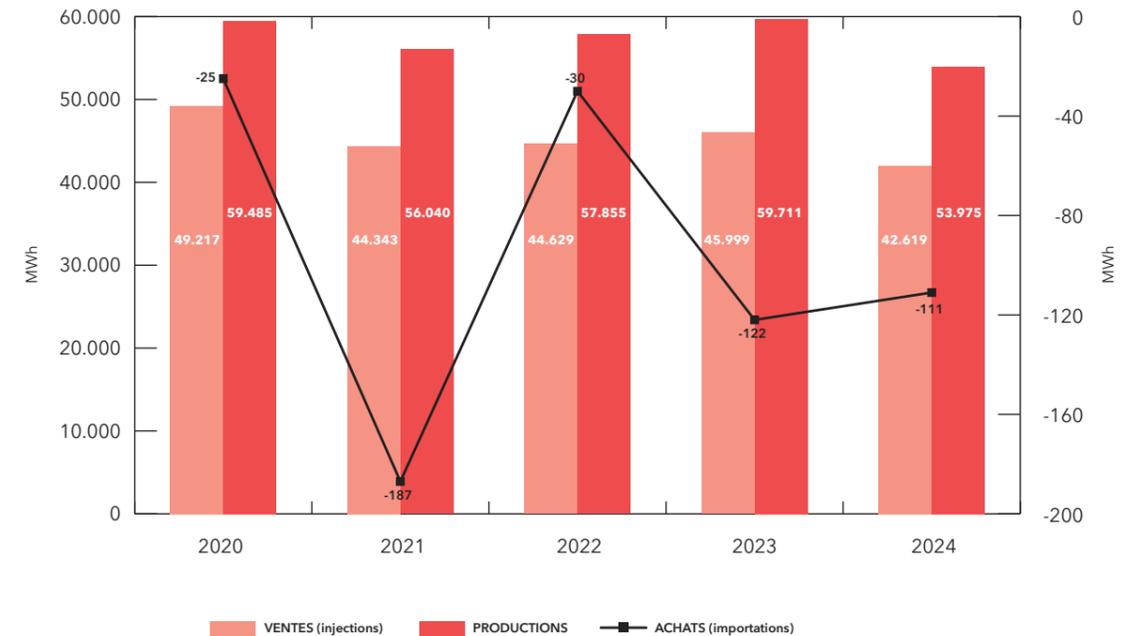
Production et échanges électriques

Année	Achats (importations)	Ventes (injections)	Productions	Unité
2020	-25	49.217	59.485	MWh
2021	-187	44.343	56.040	MWh
2022	-30	44.629	57.855	MWh
2023	-122	45.999	59.711	MWh
2024	-111	42.619	53.975	MWh



En 2024, les quantités d'énergie produites et vendues ont enregistré une baisse d'environ 10 %. Cette diminution résulte à la fois d'une réduction du tonnage de déchets valorisés et de pertes de rendement de production liées à des problématiques techniques, dont la résolution est prévue en 2025.

Dans ce contexte, un audit énergétique suivant la méthodologie AMUREBA est en cours. Mené sur 2024 et 2025, il vise à identifier les axes d'amélioration tant sur le process de l'UVE que sur les bâtiments.



4.8 Le Comité d'accompagnement des riverains

En 2024, Tibi a bien entendu continué à informer les riverains et l'administration de manière proactive dès que la situation l'a nécessité. Deux réunions avec le

Comité d'accompagnement ont d'ailleurs eu lieu les 23 avril et 26 novembre 2024.

4.9 Le Système de Management Environnemental

De manière générale, Tibi tient à poursuivre sa logique d'amélioration continue des performances environnementales de l'UVE au travers de sa certification EMAS.

Chaque année, le Système de Management Environnemental mis en place sur le site du Port de la Praye est audité par un vérificateur externe.

L'audit de certification s'est déroulé durant 3 jours complets : les 26 avril, 3 et 7 mai 2024. Cet audit a conclu cette année encore à la maîtrise des aspects réglementaires (respect de la législation garanti par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée) et l'UVE a été recertifiée.

Les aspects significatifs prioritaires ont été identifiés sur base d'une analyse de risques et traduits sous forme d'objectifs planifiés dans le programme environnemental. Ayant pour but de réduire ou de mieux maîtriser ces aspects significatifs, chaque objectif a fait l'objet d'un programme d'actions, chacune d'elles étant prises en charge par une personne responsable.

Chaque année, Tibi publie sa déclaration environnementale, celle-ci est téléchargeable sur le site internet de Tibi (www.tibi.be) dans la rubrique consacrée aux publications, en sélectionnant « Rapports » (<http://tibi.be/publications.htm>).



5. ADMINISTRER

Ensemble vers l'excellence

S'appuyer sur nos atouts !

Nos plus grands atouts relèvent incontestablement de notre personnel par son expertise, sa réactivité, sa faculté d'adaptation, sa flexibilité, sa créativité, son agilité ainsi que son enthousiasme à se réinventer chaque jour.

Tibi intègre la gestion des ressources humaines au cœur de la stratégie de l'entreprise, en tant que moteur de changement.

5.1 Les Ressources Humaines

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) constitue un levier essentiel pour accompagner le changement et adapter les effectifs, les emplois et les compétences aux évolutions stratégiques et environnementales. C'est dans cette logique qu'une réflexion approfondie sur l'acquisition d'un Système Intelligent des Ressources Humaines avait été menée dès 2023, avec une première phase dédiée à l'analyse des besoins et à la prospection des logiciels de recrutement disponibles sur le marché. Cette démarche structurée a abouti fin 2024 à l'acquisition d'un logiciel de recrutement, dont la mise en œuvre permettra d'améliorer l'expérience des candidats et d'optimiser l'efficacité du Service des Ressources Humaines. Son interfaçage avec le logiciel de paie, prévu dès le départ, évitera les encodages redondants et réduira ainsi le risque d'erreurs.

Dans le cadre de la planification des carrières, un premier test avait été mené en 2023 au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique, bien que limité aux formations obligatoires en raison des contraintes de ressources. Cette étape avait néanmoins permis d'établir des bases solides pour aller plus loin. Ainsi, en 2024, l'évaluation du plan de formations a pu être réalisée. Dans cette dynamique, le Pôle Gestion des Talents a instauré une planification annuelle des formations, en partenariat avec les Responsables, afin de mieux répondre aux besoins du terrain et aux priorités stratégiques de l'organisation.

L'année 2023 avait marqué une avancée significative en matière de simplification administrative avec l'instauration d'un nouveau système de déclaration de maladie en ligne et la mise en place d'une « Foire aux questions » en matière de Ressources Humaines sur l'application « MyTibi ». En 2024, cette transformation numérique s'est poursuivie avec la dématérialisation complète des formulaires Ressources Humaines. En 2025, les collaborateurs pourront ainsi effectuer diverses démarches administratives en ligne, comme la mise à jour de leurs données personnelles ou une demande de mobilité interne le cas échéant,

Améliorer notre efficience

L'Intercommunale poursuit une stratégie qui vise :

- l'amélioration continue de la qualité du service public rendu à un coût maîtrisé ;
- la rationalisation et l'optimisation de nos processus ;
- l'innovation, l'efficience et l'ambition de tendre vers l'excellence ;
- la poursuite du bien-être et de la sécurité de notre personnel et des usagers de nos différents services.

garantissant un traitement plus rapide et une meilleure transparence des étapes du processus. Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue, en phase avec les objectifs initiaux de simplification et d'accessibilité du Service des Ressources Humaines. L'instauration d'une permanence pour l'accueil des collaborateurs, initialement prévue en 2024, a été reportée à 2025 ; cette démarche offrira un accompagnement adapté aux besoins, notamment pour les situations plus complexes.

Dès 2023, des accompagnements individuels avaient été proposés aux membres des lignes hiérarchiques supérieures et des formations portant sur le management intermédiaire étaient en cours d'analyse. Ce travail a porté ses fruits : en 2024, les Brigadiers et Responsables Opérationnels des Unités Collectes et Propreté Publique ont bénéficié d'une formation spécifique, et un accompagnement plus soutenu des lignes hiérarchiques a été instauré. Cette approche se poursuivra en 2025 avec des échanges réguliers entre les Responsables et le Service des Ressources Humaines, ainsi que des réunions de coordination avec certaines Unités. Ce dispositif permettra non seulement un meilleur alignement des décisions managériales, mais aussi une cohérence transversale accrue.

L'année 2023 avait été marquée par la création d'un référentiel numérique global, garantissant une meilleure organisation des documents et une conformité avec la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD). En 2024, cette initiative s'est poursuivie avec la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique d'archivage. L'analyse et le tri des dossiers ont permis d'optimiser l'espace d'archivage en ne conservant que les documents strictement nécessaires. Ainsi, en 2025, le service des Ressources Humaines de Tibi bénéficiera d'un système d'archivage rationalisé, facilitant l'accès aux informations essentielles tout en assurant une gestion conforme aux exigences réglementaires.

5.2 La Qualité, le Sécurité et l'Environnement

La gestion de la qualité

Plus de 700 agents partagent un cadre de travail et des espaces de vie en commun au sein de l'Intercommunale. Afin de renforcer le « bien-vivre ensemble », Tibi met en place des actions pour garantir des conditions de travail favorables mais également un embellissement des locaux. Toutes les actions mises en place ont pour objectif d'impulser une culture de l'amélioration continue en favorisant par l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail des comportements mobilisateurs et exemplaires.

Le troisième groupe de mobilisation, composé de représentants de chaque Service et Unité, avec pour mission l'amélioration du fonctionnement de la vie de l'Intercommunale, s'est réuni à 14 reprises en 2024 autour du thème du « bien-vivre ensemble ». Ils ont bénéficié de l'expertise de partenaires externes, dont le CRIC (intégration) et de La Maison plurielle (lutte contre les violences envers les femmes), grâce à qui ils ont visité l'exposition photo « Après le féminicide » d'Eve-Anne HKS qui s'est tenue au Centre Universitaire Zénobe Gramme, dans le cadre d'une sensibilisation au respect des femmes.

Les membres du groupe de mobilisation étaient également présents avec un stand de sensibilisation au « bien-vivre ensemble » lors de la Journée Portes Ouvertes de Tibi le 15 septembre 2024. Après une présentation des valeurs de Tibi et la distribution du badge à l'effigie du logo de la diversité au travail, les visiteurs ont pu participer à la décoration, avec des messages positifs, de l'arbre de vie, créé par les membres du groupe. A leurs côtés, l'asbl Passe Muraille sensibilisait les visiteurs à la personne porteuse de handicap avec son parcours immersif dans la peau d'un malvoyant. Le stand du CRIC invitait les familles à déconstruire les préjugés, tandis que la Maison Plurielle, quant à elle, illustrée par son ruban blanc géant, incitait à plus de respect envers la gent féminine. Ensemble, ils formaient ainsi le village du « bien-vivre ensemble ».

En 2024 également, le groupe a débuté la préparation de la campagne de sensibilisation aux discriminations qui sera menée, en collaboration avec le CRIC, au printemps 2025. Tous les agents de Tibi seront répartis en groupes afin d'être mobilisés pendant une heure autour de la thématique de la tolérance, ce qui inclura un pacte d'engagement.

Pour renforcer la tolérance dans la culture d'entreprise, Tibi a acté formellement son engagement dans la non-discrimination au travail en signant le pacte de la Diversité Carolo lancé par le Service de l'Égalité des chances de la Ville de Charleroi.

En parallèle de ces actions, depuis septembre 2023, l'Intercommunale offre à 6 agents volontaires de l'Unité Propreté Publique la possibilité de suivre des cours d'alphabétisation fonctionnelle à raison de 2 heures par semaine en nos locaux. Depuis septembre 2024, ce n'est plus la Funoc (Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi) qui dispense les cours mais bien une collaboratrice de Tibi, diplômée en tant que « coach Lire-Ecrire » pour adultes. Ce faisant, Tibi, valorise les compétences d'un agent en interne tout en permettant une adaptation optimale, tant au niveau du contenu qu'au niveau des horaires.

Au printemps 2024, tous les préposés des recyparcs ont suivi une « Formation d'aide à l'accueil » (appelée aussi « SBAM+AB » : Sourire/Bonjour/Au revoir/Merci et A Bientôt). Outre les exercices de mises en situation réelle de terrain, cette formation, dispensée au sein même de chaque recyparc, était l'opportunité d'échanger entre collègues sur leurs relations avec les usagers. Cette formation prodigue également des bonnes pratiques afin de pouvoir désamorcer une situation conflictuelle lorsqu'elle se présente et éviter ainsi d'en arriver à une escalade dans le conflit. Quatre agents de l'UVE, en contact régulier avec des tiers et 32 travailleurs de VALTRIS ont eux aussi bénéficié de cette formation d'aide à l'accueil, adaptée à leur réalité de terrain.

Tibi a également poursuivi ses objectifs en matière de développement durable sur base de la feuille de route, rédigée grâce à l'accompagnement du SPW, qui reprend les 6 objectifs de développement durable (ODD) poursuivis par l'Intercommunale jusqu'en 2026. Le troisième ODD, « Santé et Bien-être », reprend d'ailleurs les actions mises en place pour l'intégration des femmes, l'inclusion des nouveaux travailleurs, de même que la diversité au travail. Pour une sensibilisation plus large, un stand ODD se tenait à la Journée Portes Ouvertes de Tibi pour inciter les visiteurs à plus de gestes durables.

Diverses actions ont été menées tout au long de l'année pour améliorer le cadre de travail et des espaces de vie en commun. C'est dans cette optique que le Service Patrimoine et Travaux de Tibi a créé un espace de convivialité en plein air à l'arrière du nouveau bâtiment Collecte/ Propreté afin d'offrir aux agents un endroit convivial pour leur temps de table pendant les beaux jours.

La gestion de la sécurité

La sécurité du personnel de Tibi a toujours été une priorité. Cette année, cet engagement s'est renforcé avec un investissement accru dans la protection des usagers et des habitants de notre Intercommunale. En capitalisant sur cette dynamique, Tibi a intensifié la formation de son personnel au secourisme, atteignant un chiffre remarquable de 319 secouristes formés ou recyclés en 2024.

Au-delà des exigences liées à nos activités, nous avons élargi notre approche en intégrant des modules spécifiques, notamment sur la prise en charge des plus jeunes. Par ailleurs, notre parc de défibrillateurs a considérablement augmenté, passant de 3 à 27, afin d'équiper l'ensemble de nos

La gestion de l'environnement

Tibi a maintenu son niveau d'excellence environnementale pour l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), attesté par les certifications ISO 14001 et EMAS.

Dans une démarche d'amélioration continue, une attention particulière a été portée aux impacts environnementaux de la mobilité, tant en ce qui concerne les déplacements des travailleurs que ceux liés aux activités de l'Intercommunale.

Le cadastre de la flotte interne a confirmé la progression du verdissement du parc de véhicules, amorcé en 2023 avec l'introduction de véhicules électriques légers, notamment pour les brigadiers.

La protection de nos infrastructures

L'année 2023 avait marqué un tournant avec le changement de prestataire externe de gardiennage, nécessitant une mise en œuvre intensive de nouvelles procédures. En 2024, ces procédures, tant internes que celles impliquant notre partenaire externe, ont été révisées et optimisées afin d'améliorer l'efficacité et de professionnaliser davantage les services.

sites ainsi que certains véhicules.

L'année 2024 a également connu une avancée importante avec la mise en place des déclarations digitales des accidents et incidents de travail. Pour cette première année de fonctionnement, 56 % des incidents et 36 % des accidents ont été signalés via ce nouveau système, facilitant ainsi leur prise en charge et leur analyse en temps réel.

L'implication de l'ensemble du personnel et de la ligne hiérarchique reste plus que jamais essentielle pour continuer à réduire le risque, ainsi que le nombre et la gravité des accidents.

De plus, le déploiement de l'outil « Suivo », installé sur l'ensemble de la flotte depuis 2023, permet d'analyser l'éco-score des véhicules et d'identifier des pistes d'amélioration pour une conduite plus écologique.

En parallèle, un cadastre de la mobilité des travailleurs, réalisé en 2023, a permis d'établir un diagnostic précis et d'alimenter les recommandations formulées en 2024. Ces dernières ont été diffusées à travers des communications internes afin d'encourager des pratiques plus durables.

En 2024, 139 interventions de nuit ont été effectuées à la suite des détections par caméras, aboutissant au signalement de 16 individus à la police.



5.3 La gestion du charroi

Tibi dispose d'un charroi diversifié, qui est en constante évolution compte tenu de la multiplicité de ses activités au service des citoyens.

Comme évoqué précédemment, l'Intercommunale a maintenu en 2024 son orientation concernant le verdissement de sa flotte, en tenant compte des besoins de l'ensemble des services. C'est ainsi que Tibi a pu bénéficier en 2024 de plusieurs camions électriques, en démonstration, équipés d'un porte-conteneurs afin d'effectuer différents tests pratiques ; de même, du matériel de manutention tel qu'un chariot élévateur électrique a été mis à l'essai au sein du Service Charroi ainsi qu'à l'UVE. Ces essais vont être utiles à l'analyse de l'opportunité et de la pertinence de ce type de véhicule, en comparaison avec les autres modes de propulsion, compte tenu des besoins futurs et du coût total d'utilisation de ces véhicules, en ce compris un coût d'acquisition plus important.

En 2024, 3 nouveaux chariots élévateurs, équipés d'une pince pour transporter les balles de matière triée, ont été réceptionnés par le centre de tri VALTRIS, permettant le renouvellement du matériel devenu obsolète. Ce matériel respecte les dernières normes environnementales concernant les émissions dans l'air.

Le charroi de l'Intercommunale continue par ailleurs à s'agrandir avec la réception programmée pour le début de l'année 2025 de 4 camions compacteurs mono-benne, de 5 camions porte-conteneurs ainsi que d'un camion équipé d'une grue destinée à la vidange des bulles à verre.

Un outil de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) a également été implémenté. Celui-ci a pour objectif de permettre, à terme, d'avoir un suivi spécifique de chaque véhicule, tant d'un point de vue financier qu'opérationnel, ainsi qu'une gestion optimale du magasin de pièces détachées dédiées aux réparations et à la maintenance de l'ensemble de la flotte Tibi.



Enfin, le projet du nouvel atelier continue à suivre son cheminement ; sa mise en fonction permettra une meilleure disponibilité du charroi, l'objectif ultime étant une réduction des coûts du matériel roulant. Par ailleurs, le Service Charroi s'est doté, en fin d'année 2024, de 8 colonnes de levage : 6 colonnes sont destinées à lever les camions et les 2 autres sont dévolues à la levée des chariots élévateurs ; cet équipement spécifique permet de réaliser un plus grand nombre d'interventions en simultané et sera utilisé dans le nouvel atelier.

5.4 La gestion du patrimoine

Les recyparcs

Le Plan Stratégique 2023 - 2025 prévoit la finalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité quant à l'extension ou la modernisation de certains recyparcs. Cette réflexion s'est poursuivie en interne en 2024. Il convient toutefois désormais de tenir compte des orientations futures en matière de subsides pour les infrastructures.

Compte tenu de la configuration historique du recyparc de Courcelles et des impératifs liés à l'accueil de nouvelles fractions de déchets, la décision de réaliser des travaux spécifiques sur ce site avait été prise dès 2023 ; ce sont ainsi 3 nouveaux emplacements pour conteneurs à quai, ainsi que des dalles en béton pour le stockage des chariots à matelas et pour les conteneurs de réserve, qui ont été réalisés en 2024. Grâce à ces aménagements, le recyparc de Courcelles peut désormais gérer plus efficacement les flux de déchets qui y sont apportés, tout en offrant un meilleur service aux usagers.

Le recyparc de Charleroi I (Couillet 1) a quant à lui, fait l'objet de dispositions, concertées, avec le Service Régional d'Incendie (SRI), pour améliorer la sécurité incendie du site, en installant un bassin tampon de stockage d'eau d'une capacité de 250 m³ en 2024.

Par ailleurs, des aménagements ont été réalisés sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul afin de pouvoir accueillir le projet « Récup'R » (voir 2.2 - Les collectes par apports volontaires). En effet, une zone a été aménagée pour pouvoir accueillir les encombrants et les objets apportés en vue de leur permettre leur réutilisation. Par ailleurs, l'aménagement des vestiaires et de sanitaires a permis de pouvoir accueillir du personnel féminin sur ce recyparc également.

Enfin, en 2024, les bardages en bois placés sur certains bâtiments des préposés des recyparcs ont été restaurés par les agents du Service Patrimoine, de telle sorte que la pérennisation de ceux-ci soit assurée et ainsi éviter de nouveaux investissements coûteux.

Le Pôle environnemental et le Village du recyclage

Le nouvel atelier charroi

Le projet de construction d'un nouveau complexe comprenant, dans un même volume, un atelier garage, un espace dédié aux travaux de soudure et une station de lavage avait suivi son cours en 2023 et les besoins (travées, ponts roulants, douches, etc.) avaient été clairement définis pour chaque zone (mécanique, soudure, bureaux, sanitaires, etc.).

Cependant, un affinage de ces éléments a été réalisé en 2024 afin de dégager des pistes d'économies compte tenu des augmentations significatives observées au niveau des projets de travaux. Par ailleurs, un nouvel élément a dû être intégré : la création d'une zone de décantation pour les boues et les déchets résiduels provenant de la vidange et du nettoyage des balayuses et des bennes des camions de collecte, sur un quai permettant de charger des conteneurs placés en contrebas. Cet ajout, de même que l'adjonction d'une zone de parking à l'arrière du bâtiment et l'affinage des éléments discutés préalablement, ont modifié significativement la gestion des effluents et les niveaux des voiries et a induit une prolongation des délais d'études et de réalisation.

La constitution du dossier de demande de permis unique a débuté par une collecte minutieuse des informations nécessaires et se poursuivra en 2025 dans la perspective d'introduire la demande de permis courant 2025.

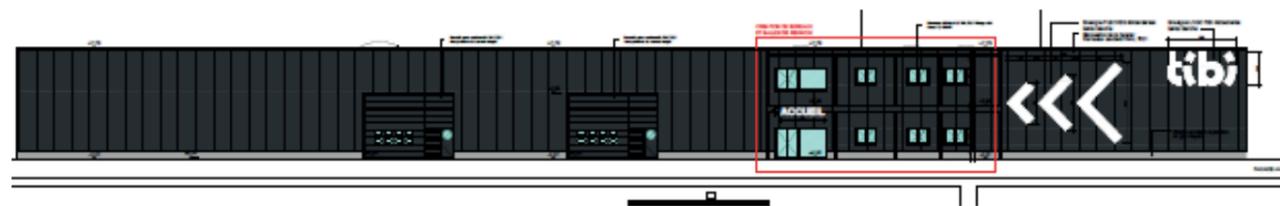
Le nouvel accueil et la loge des gardes

La construction du nouvel accueil et de la loge des gardes, intégrant la totalité du personnel du Service Qualité, Sécurité et Environnement, a fait l'objet d'un dépôt de demande de permis d'urbanisme le 18 juin 2024, imposé par les modifications de l'enveloppe extérieure du bâtiment (bardage, fenêtres, etc.). La demande a été déclarée complète le 8 juillet 2024 et le permis d'urbanisme a été octroyé le 31 octobre 2024, marquant ainsi une étape cruciale dans l'avancement du projet.



Une deuxième étape essentielle a été franchie en décembre 2024 avec la transmission par le bureau d'études des cahiers des charges techniques, des plans et du métré ; la partie administrative, incluant les critères de sélection et d'attribution, sera établie pour lancer l'adjudication en avril 2025.

En planifiant soigneusement chaque étape et en impliquant toutes les parties prenantes, Tibi s'est assurée que les nouveaux espaces répondront parfaitement aux besoins identifiés.



L'amélioration de l'efficacité énergétique

Les mesures liées aux résultats de l'audit énergétique réalisé fin 2022 commenceront à être mises en application en 2025.

Un premier point prioritaire avait cependant déjà été réalisé, sans attendre l'ensemble des améliorations à mettre en œuvre, avec le remplacement, en 2023, des châssis du bâtiment administratif qui présentaient des déficiences mécaniques générant soit une impossibilité de manœuvre, soit une fermeture non totalement étanche.

En 2024, ce sont des mesures pour améliorer le confort thermique des locaux non climatisés qui ont été prises en installant des films anti-UV sur les vitrages extérieurs. Cette solution contribue à maintenir une température plus agréable et à améliorer le confort des collaborateurs, sans recourir à des travaux plus conséquents.

Le Village du recyclage

Le projet des nouvelles infrastructures de centre de tri intégré de La Ressourcerie du Val de Sambre s'est poursuivi en 2024. En effet, après l'octroi du permis unique en septembre 2022 et l'attribution du marché de construction, les travaux ont commencé, par les terrassements, à l'automne 2023. Le chantier a suivi son cours sans modification significative de délai en 2024 et la réception provisoire, devrait pouvoir être envisagée dans les temps pour septembre 2025.

Enfin, différentes actions ont été réalisées dans le courant de l'année 2024 par le Service Patrimoine, dont les principales sont :

- La carrière Moreau a été restituée à la Ville de Châtelet, à l'issue d'une période de plus de 10 années de suivi après l'achèvement des travaux d'assainissement. Cette restitution est l'aboutissement favorable d'un long processus d'assainissement de ce site.
- Dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité sur le site du Pôle environnemental de Couillet, plus d'un kilomètre de câbles Ethernet ont été placés par nos équipes, en parfaite collaboration entre les Services Patrimoine, Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) et Informatique, permettant ainsi de réduire considérablement les coûts par rapport à une externalisation de cette tâche.

5.5 La gestion des achats et des assurances

L'année 2024 a permis le lancement d'un total de 46 marchés publics et accords-cadres (tous lots confondus, soit 142 marchés en comptant les lots distinctement), hors marchés dits de faible montant.

Les plus importantes attributions de marchés publics ont, notamment, concerné la livraison de divers sacs pour Tibi (sacs blancs pour déchets résiduels, sacs bleus PMC, etc.), la valorisation des déchets verts, la réparation des tours du laveur du four 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), la livraison de réactifs solides destinés au traitement des eaux résultant du traitement des fumées des 2 lignes d'incinération de l'UVE, la livraison de plusieurs camions porte-conteneurs, le remplacement de l'échangeur fumées-fumées de la ligne 2 de l'UVE, la maintenance du système de protection incendie de l'UVE, la livraison de conteneurs de divers volumes, le traitement des envois postaux sortants (enlèvement, tri, affranchissement et transport des courriers adressés nationaux et internationaux, envois recommandés et colis jusqu'à 10 kg), la livraison de matériel sanitaire, la gestion globale de contenants à boisson réutilisables, etc.

Dans le cadre du Plan Stratégique 2023 - 2025, Tibi a par ailleurs continué de proposer des marchés sous centrale d'achats Tibi, toujours dans l'objectif de permettre à des pouvoirs adjudicateurs wallons d'y adhérer et ainsi de bénéficier des conditions et des prix de certains marchés publics lancés par Tibi sous couvert du mécanisme de centrale d'achats. Au terme de cette année 2024, la centrale compte 21 adhérents.

Ces marchés concernaient la livraison de matériel sanitaire, la gestion globale de contenants à boisson réutilisables, la livraison de peinture et d'accessoires de peinture et la livraison de matériel électrique.

Outre le lancement des 4 marchés sous centrale d'achats Tibi au profit de nos adhérents du

Secteur 4, le Service Achats et Assurances a également lancé, afin de couvrir les besoins de nos partenaires que sont VALTRIS et La Ressourcerie du Val de Sambre, des centrales d'achats portant, notamment, sur la livraison de divers équipements de protection individuelle ; la désignation d'agences d'intérim ; la désignation d'un Data Protection Officer (DPO) externe dans le cadre de la Réglementation de la Protection des Données (RGPD) ; la maintenance et le placement/remplacement de climatisations sur divers sites ; le nettoyage industriel ; la location « full services » de distributeurs automatiques de boissons chaudes, l'assistance en montage et soudage, y compris l'intervention en urgence, etc.

De plus, afin de pouvoir répondre rapidement aux divers besoins des Services, Tibi a aussi adhéré à 59 centrales d'achats « externes » mises en place par la SPAQuE, la Province du Hainaut et le Service Public de Wallonie (SPW) et le FOREM qui concernaient, par exemple, la réalisation d'études de sol, le suivi de travaux d'assainissement et l'établissement de Rapports de Qualité des Terres (RQT) par des experts agréés en gestion des sols pollués, du matériel informatique courant (consommables et kits d'entretien pour imprimantes RICOH, consommables divers et de petit matériel informatique, etc.), de l'approvisionnement en gasoil pour citernes (routier et chauffage), des boissons non alcoolisées et des denrées alimentaires préemballées (y compris bios et/ou équitables), la location d'imprimantes, etc.

La couverture « Accidents du travail » a été relancée et la phase dite de « sélection » a été approuvée fin d'année 2024. La désignation d'un assureur pour Tibi et ses adhérents dans le cadre de la couverture « accidents du travail » est dès lors prévue pour 2025, la police devant démarrer au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

5.6 La gestion informatique

Le Service Informatique joue un rôle crucial au sein de Tibi, en assurant le bon fonctionnement et la sécurité de nos systèmes d'information. Il gère les accès de plus de 700 collaborateurs, garantissant ainsi que tous ces utilisateurs disposent des outils nécessaires pour accomplir leurs tâches efficacement.

En termes de stockage, le Service Informatique administre une trentaine de téraoctets de données, dont 3 sont dédiés au stockage de nos données dans le cloud, assurant ainsi une accessibilité et une sauvegarde optimales.

Le Service Informatique s'efforce de maintenir l'infrastructure aux normes, tout en soutenant les divers projets technologiques. En 2024, le Service a ainsi été activement impliqué dans plusieurs projets stratégiques. Parmi ceux-ci, la rédaction du cahier des charges pour le nouveau site internet intégrant un « chatbot IA », visant à améliorer l'interaction avec les citoyens et à offrir un support en temps réel. Le Service a également accompagné La Ressourcerie du Val de Sambre dans la préparation de son déménagement informatique prévu en 2025 vers de nouveaux locaux, en la conseillant sur les choix technologiques et en assurant le raccordement à l'internet ultra rapide. De plus, un projet de basculement d'un outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) à un autre plus adapté a été mené au sein du Service Charroi, permettant une meilleure gestion et une optimisation des opérations de maintenance.

Ces initiatives témoignent de l'engagement du Service Informatique à soutenir les évolutions technologiques et à répondre aux besoins croissants des différents services.

La sécurité informatique

Des campagnes de sensibilisation sur le phishing et les bons réflexes en cas de suspicion ou d'intrusion sur un système d'information ont été largement diffusées. Ces campagnes ont mis l'accent sur l'importance de reconnaître les signes d'un courriel de phishing, tels que les liens suspects, les demandes d'informations personnelles ou financières et les pièces jointes inattendues. Les collaborateurs ont été formés à signaler immédiatement toute activité suspecte et à suivre des protocoles stricts pour sécuriser leurs comptes et appareils.

Cette année a été marquée par un nombre record de cyberattaques, ce qui a conduit Tibi à renforcer considérablement son niveau de sécurité. Des sauvegardes supplémentaires ont été mises en place pour garantir la protection des données critiques. En outre, des efforts sont en cours pour implémenter des sauvegardes immuables et inaltérables.



L'audit informatique

En novembre 2024, un audit approfondi de l'infrastructure informatique de Tibi a été lancé avec pour objectif une finalisation au premier trimestre 2025. Cet audit a pour objectif principal d'optimiser les coûts et d'améliorer l'efficacité opérationnelle, ainsi que la sécurité. Pour ce faire, l'évaluation de la capacité, de la performance et de la redondance des serveurs est essentielle afin de garantir une haute disponibilité tout en identifiant des opportunités de réduction des coûts. De plus, l'analyse des réseaux s'est concentrée sur la topologie, la sécurité, la gestion du trafic et la capacité à supporter les opérations actuelles et futures, ce qui contribue à une amélioration globale de la performance.

Les systèmes d'exploitation ont été minutieusement vérifiés pour leurs mises à jour, leurs configurations sécurisées et leur compatibilité avec les applications métiers, permettant ainsi une utilisation optimale des ressources. Les postes de travail ont également été évalués pour leur performance, leur sécurité et leur conformité aux standards de l'entreprise, assurant ainsi une efficacité maximale.

La plate-forme Microsoft 365 a fait l'objet d'une analyse approfondie pour garantir une utilisation efficace et une configuration optimale en termes de collaboration et de productivité, avec une attention particulière portée à la sécurisation des données. Les sauvegardes ont été évaluées pour leur fiabilité, leur fréquence et leur conformité aux politiques de l'entreprise, avec un objectif clair de réduction des coûts liés aux solutions de sauvegarde, tout en restant dans une optique d'amélioration continue de la robustesse.

En matière de sécurité informatique, l'audit s'est focalisé sur la robustesse des pare-feux, l'efficacité des solutions anti-virus et la pertinence des droits d'accès des utilisateurs, tout en maintenant un niveau de sécurité adéquat. Cette approche permet de garantir une protection efficace contre les menaces au meilleur coût / bénéfice.

L'ensemble de ces actions vise à assurer que l'infrastructure informatique de Tibi est non seulement sécurisée et performante, mais aussi économiquement viable. Sur les 5 prochaines années, nos objectifs incluront par conséquent la modernisation continue de notre infrastructure, l'adoption de nouvelles technologies pour rester à la pointe de l'innovation et le renforcement de notre sécurité informatique pour protéger nos données et nos opérations. Nous visons également à améliorer la formation et les compétences de notre équipe IT et de nos collègues pour qu'ils puissent gérer efficacement les défis futurs et soutenir la croissance de l'Intercommunale.

5.7 La gestion des instances et du volet juridique

L'équipe du Service Support aux Instances, à la Direction et Expertise Juridique (SIDEJ) a poursuivi en 2024 l'amélioration de ses différentes missions et activités de support, au service des membres internes et externes de l'Intercommunale ainsi que de la Direction.

En 2024, le Service a administré l'ensemble des instances de l'Intercommunale (Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau exécutif, Comité d'audit, Comité de rémunération, Comité de Concertation/Négociation et Comité pour la Prévention et la Protection au Travail), ce qui correspond à un total de 55 réunions. Le Service a également sous sa responsabilité la gestion de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de VALTRIS pour un total de 6 réunions.

Les instances de Tibi sont gérées, depuis plusieurs années, via l'outil iA.Délib Cloud. En 2024, les instances de VALTRIS ont également basculé dans la même application.

Le Service SIDEJ a également pour mission la gestion des courriers entrants de Tibi, VALTRIS et La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS) ainsi que les courriers sortants de Tibi et VALTRIS. En 2024, ce sont 3.548 courriers entrants et sortants qui ont été gérés par le SIDEJ. Le nombre de plis affranchis pour Tibi, VALTRIS et LRVS correspond quant à lui à 14.291 envois.

Une optimisation de la gestion de l'expédition des envois postaux et colis a été réalisée par suite de l'attribution, en mai 2024, d'un accord-cadre permettant le traitement externalisé de l'ensemble des courriers adressés, tant par l'Intercommunale, que par VALTRIS et LRVS. Cet accord-cadre a permis, d'une part, de gagner en flexibilité par une levée plus tardive du courrier à expédier et, d'autre part, de diminuer les coûts d'expédition.

L'objectif relatif à la mise en place d'un archivage électronique des documents a pu avancer grâce à la migration de l'ensemble des Services de Tibi vers Office 365 qui est actuellement utilisé en tant que solution intermédiaire. Le Service SIDEJ a continué à alimenter au fur et à mesure ses dossiers relatifs aux instances de manière électronique afin de disposer d'une base de données permettant de réaliser des recherches de manière plus rapide et efficace.

La gestion des petites fournitures de bureau de type « économat » est réalisée en interne en utilisant les

5.8 L'Assistance à la Maîtrise de Projets

En 2024, le Service à la Maîtrise de Projets (AMP) a poursuivi l'accompagnement des projets, tant internes au niveau de l'Intercommunale qu'à destination de Communes associées.

A cet égard, Tibi s'est vue confier la mission de réaliser des Plans Locaux de Propreté (pour la Commune d'Aiseau-Presles et la Ville de Fontaine-l'Évêque), ainsi que la mise en place du tri dans l'espace public sur le territoire de plusieurs Villes et Communes (Anderlues, Charleroi, Châtelet et Gerpinnes).

outils à disposition afin d'éviter de devoir faire appel à un logiciel « clé en main ». Un inventaire complet du stock de ces petites fournitures de bureau est mis à jour de manière régulière afin d'assurer une gestion optimale du stock et des commandes.

Tibi, en vertu de ses secteurs d'activités tels que repris dans ses statuts, est amenée à traiter des données personnelles qu'il s'agisse des données relatives à la gestion de son personnel que des données nécessaires à la bonne exécution de ses missions.

Eu égard à l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de l'élargissement de ses activités par la création des Secteurs 3 et 4, l'Intercommunale a pris la décision stratégique de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO) externe. Initialement, l'Intercommunale avait envisagé d'internaliser cette fonction en confiant les missions de DPO à un membre de son équipe. Cependant, après une évaluation approfondie, il est apparu plus judicieux de s'associer à un cabinet externe, bénéficiant d'une expertise pragmatique et d'une expérience avérée dans ce domaine.

Néanmoins, afin de garantir une communication fluide et efficace, l'Intercommunale a également souhaité maintenir une personne de contact en interne, chargée de centraliser les échanges avec le DPO externe. Cette approche hybride permet de combiner l'expertise externe avec une connaissance interne des spécificités de l'organisation.

En novembre 2024, un marché à plus long terme a été finalisé afin de désigner un DPO externe. Dans ce cadre, Tibi a opté pour la création d'une centrale d'achats sous le couvert de son Secteur 4 au bénéfice de Tibi et de ses adhérents, notamment VALTRIS et LRVS.

L'objectif principal de cette désignation est d'établir une politique de sensibilisation continue et approfondie du personnel concernant le respect des règles relatives au traitement des données à caractère personnel. Cela inclut l'optimisation et la mise à jour régulière du registre des activités de traitement des données personnelles gérées par l'Intercommunale dans le cadre de toutes ses missions.

Cette démarche témoigne de l'engagement de l'Intercommunale à assurer la conformité avec le RGPD tout en protégeant les données personnelles de manière proactive et responsable.

En 2024, le Service AMP a également assuré la coordination du projet d'implémentation de la collecte du verre en bulles à verre aériennes et enterrées sur le territoire de Montigny-le-Tilleul, dans la perspective d'une mise en effectivité dès janvier 2025.

Tibi a enfin accompagné plusieurs Communes dans la confection de dossiers de subventions (nouvel appel à projets de tri dans l'espace public, appel à projets de mise en œuvre des actions du Plan Local de Propreté, appel à projets « territoires intelligents », etc.).

6. ANNEXES

ANNEXE 1 Tonnages 2024 gérés par Tibi

Flux	Quantité	Destination
COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS :	78.442	
COLLECTE DM 2024	78.442	vers UVE Tibi
RETOUR STOCK INTERMEDIAIRE	343	vers UVE Tibi
APPORTS DIRECTS A L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	28.373	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL ENTRÉES A L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	107.157	
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS A L'UVE	107.157	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL SORTIES UVE VERS VALORISATION EXTERNE	0	
COLLECTES SÉLECTIVES :	39.156	
PAPIER/CARTON	13.437	Recyclage
VERRE	9.008	Recyclage
PMC	10.465	Recyclage
DÉCHETS ORGANIQUES	6.247	Biométhanisation
TONNAGES PROVENANT DES RECYPARCS :	84.676	
INERTES	31.749	Recyclage
ENCOMBRANTS	12.445	Recyclage/Valorisation
BOIS	13.543	Valorisation
PLASTIQUES DURS	1.207	Recyclage
DÉCHETS VERTS	14.537	Compostage
PAPIER/CARTON	2.897	Recyclage
MÉTAUX	2.015	Recyclage
DEEE	1.891	Recyclage
DIVERS **	971	Traitements spécifiques
VERRE	960	Recyclage
ASBESTE-CIMENT	901	CET
VERRE PLAT	588	Recyclage
TEXTILES	574	Réutilisation
AUTRES DÉCHETS ***	334	Recyclage
EPS	65	Recyclage
GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX VERS EXTÉRIEURS :	15.532	
TOTAL	246.522	tonnes

Liège : 1.924 tonnes
 DIVERS * : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
 AUTRES DECHETS ** : Pneus, bâches agricoles.

ANNEXE 2 Déchets ménagers collectés en 2024

Commune	Population	Collecte DM par Tibi :						Apports directs à l'Unité de Valorisation Énergétique du Port de la Praye (hors collecte DM Tibi, y compris retour DM) (en tonnes)
		Tonnage résiduel sacs, cont. à puce et groupés des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs et cont. à puce des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs, cont. à puce et groupés des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs, cont. à puce et groupés (ménages publics) et conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels (kg/an/hab.)	
Aiseau-Présles	10.978	115	0,8	116	2	118	16	28.716 tonnes
Anderlues	12.809	106	1,1	107	11	119	11	
Chapelle-lez-Herlaimont	14.839	173	0,0	173	6	179	8	
Charleroi	204.322	174	0,2	175	13	187	30	
Châtelet	35.595	174	0,0	174	14	188	17	
Courcelles	31.337	110	0,9	111	14	125	18	
Farciennes	11.394	105	0,9	105	4	110	18	
Fleurus	22.915	157	0,0	157	23	180	20	
Fontaine-l'Évêque	18.122	171	0,0	171	8	179	17	
Gerpinnes	12.863	75	3,3	78	1	79	35	
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.825	80	1,4	82	5	86	16	
Les Bons Villers	9.586	68	2,6	70	6	77	15	
Montigny-le-Tilleul	10.141	88	2,7	91	1	92	28	
Pont-à-Celles	17.650	91	1,1	93	2	95	12	
Moyenne (kg/an/hab.)	426.376	149	0,6	150	11	161	23	
Tonnage global (en Tonnes)		63.599	239	63.838	4.705	68.543	9.899	

ANNEXE 3 Évolution du tonnage de déchets résiduels (sacs, conteneurs à puce et groupés) des ménages (en kg par an par habitant) de 2020 à 2024

Commune	2020	2021	2022	2023	2024
Aiseau-Presles	111	116	110	112	115
Anderlues	110	118	105	104	106
Chapelle-lez-Herlaimont	194	194	186	175	173
Charleroi	202	205	191	184	174
Châtelet	205	203	186	178	174
Courcelles	126	126	111	110	110
Farciennes	88	107	101	100	105
Fleurus	181	185	164	162	157
Fontaine-l'Évêque	198	194	185	175	171
Gerpennes	82	83	73	72	75
Ham-sur-Heure/Nalinnes	88	89	79	81	80
Les Bons Villers	89	88	76	72	68
Montigny-le-Tilleul	100	100	89	88	88
Pont-à-Celles	101	102	92	90	91
Moyenne	171	173	159	154	149

ANNEXE 4 Collecte sélective du verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, sur la zone Tibi de 2020 à 2024

Commune	2020		2021		2022		2023		2024	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	264	25	278	26	251	23	249	23	244	22
Anderlues	246	20	273	22	249	20	247	20	256	20
Chapelle-lez-Herlaimont	302	20	304	21	291	20	280	19	295	20
Charleroi	4.049	20	4.075	20	3.909	19	3.872	19	3.845	19
Châtelet	704	20	703	20	682	19	745	21	745	21
Courcelles	769	25	780	25	745	24	731	23	730	23
Farciennes	206	18	212	19	190	17	198	17	190	17
Fleurus	525	23	519	23	460	20	494	22	467	20
Fontaine-l'Évêque	386	22	380	21	369	21	374	21	377	21
Gerpennes	404	32	389	31	376	29	377	29	404	31
Ham-sur-Heure/Nalinnes	449	33	445	33	423	31	436	32	436	32
Les Bons Villers	248	26	267	28	255	27	257	27	253	26
Montigny-le-Tilleul	312	31	328	32	310	31	303	30	298	29
Pont-à-Celles	475	28	478	28	473	27	469	27	467	26
Total	9.339	22	9.432	22	8.985	21	9.033	21	9.008	21

ANNEXE 5 Données relatives à la collecte du verre en 2024

Commune	Population 2024	Collecte en porte-à-porte		Collecte en conteneurs enterrés et bulles aériennes		Collecte en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus		Recyparcs		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.978	244	22	0	0	244	22	25	2	269	24
Anderlues	12.809	256	20	0	0	256	20	29	2	285	22
Chapelle-lez-Herlaimont	14.839	295	20	0	0	295	20	33	2	329	22
Charleroi	204.322	3.714	18	131	0,6	3.845	19	460	2	4.305	21
Châtelet	35.595	0	0	745	21	745	21	80	2	825	23
Courcelles	31.337	730	23	0	0	730	23	71	2	800	26
Farciennes	11.394	190	17	0	0	190	17	26	2	216	19
Fleurus	22.915	0	0	467	20	467	20	52	2	518	23
Fontaine-l'Évêque	18.122	377	21	0	0	377	21	41	2	418	23
Gerpennes	12.863	404	31	0	0	404	31	29	2	433	34
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.825	436	32	0	0	436	32	31	2	467	34
Les Bons Villers	9.586	253	26	0	0	253	26	22	2	274	29
Montigny-le-Tilleul	10.141	298	29	0	0	298	29	23	2	320	32
Pont-à-Celles	17.650	467	26	0	0	467	26	40	2	507	29
Global	426.376	7.665	18	1.343	3	9.008	21	960	2	9.967	23

ANNEXE 6 Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2020 à 2024

Commune	2020		2021		2022		2023		2024	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	393	37	396	37	355	33	343	31	341	31
Anderlues	363	29	404	33	382	31	347	28	349	27
Chapelle-lez-Herlaimont	435	29	447	30	409	28	405	27	407	27
Charleroi	7.111	35	7.404	37	6.704	33	6.575	32	6.604	32
Châtelet	1.061	30	1.102	31	946	27	911	26	936	26
Courcelles	1.098	35	1.133	36	1.047	34	1.016	32	1.037	33
Farciennes	330	29	348	31	314	28	297	26	313	27
Fleurus	810	35	823	36	723	32	702	31	698	30
Fontaine-l'Évêque	515	29	515	29	492	27	463	26	489	27
Gerpennes	520	41	529	42	462	36	451	35	488	38
Ham-sur-Heure/Nalinnes	537	39	520	38	493	36	496	36	486	35
Les Bons Villers	326	34	357	38	325	34	313	33	321	33
Montigny-le-Tilleul	433	43	453	45	382	38	399	39	391	39
Pont-à-Celles	627	36	628	36	600	34	565	32	577	33
Global	14.561	34	15.059	36	13.634	32	13.281	31	13.437	32

ANNEXE 7 Données relatives à la collecte du papier/carton sur la zone Tibi en 2024

Commune	Population 2024	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.978	341	31	75	7	416	38
Anderlues	12.809	349	27	87	7	436	34
Chapelle-lez-Herlaimont	14.839	407	27	101	7	507	34
Charleroi	204.322	6.604	32	1.388	7	7.993	39
Châtelet	35.595	936	26	242	7	1.178	33
Courcelles	31.337	1.037	33	213	7	1.250	40
Farciennes	11.394	313	27	77	7	390	34
Fleurus	22.915	698	30	156	7	854	37
Fontaine-l'Évêque	18.122	489	27	123	7	613	34
Gerpennes	12.863	488	38	87	7	575	45
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.825	486	35	94	7	580	42
Les Bons Villers	9.586	321	33	65	7	386	40
Montigny-le-Tilleul	10.141	391	39	69	7	460	45
Pont-à-Celles	17.650	577	33	120	7	697	39
Global	426.376	13.437	32	2.897	7	16.334	38

ANNEXE 9 Données relatives à la collecte du PMC sur la zone Tibi en 2024

Commune	Population 2024	Collecte en porte-à-porte		Collecte en conteneurs enterrés		Total collecte en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.978	294	27	0	0	294	27
Anderlues	12.809	326	25	0	0	326	25
Chapelle-lez-Herlaimont	14.839	364	25	0	0	364	25
Charleroi	204.322	4.749	23	0,2	0,001	4.749	23
Châtelet	35.595	871	24	0	0	871	24
Courcelles	31.337	844	27	0	0	844	27
Farciennes	11.394	308	27	0	0	308	27
Fleurus	22.915	641	28	0	0	641	28
Fontaine-l'Évêque	18.122	440	24	0	0	440	24
Gerpennes	12.863	346	27	0	0	346	27
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.825	354	26	0	0	354	26
Les Bons Villers	9.586	239	25	0	0	239	25
Montigny-le-Tilleul	10.141	232	23	0	0	232	23
Pont-à-Celles	17.650	458	26	0	0	458	26
Global	426.376	10.465	25	0,2	0,0004	10.465	25

ANNEXE 8 Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris, sur la zone Tibi de 2020 à 2024

Commune	2020		2021		2022		2023		2024	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	214	20	246	23	258	24	281	26	294	27
Anderlues	194	16	228	18	282	23	299	24	326	25
Chapelle-lez-Herlaimont	223	15	260	18	307	21	346	23	364	25
Charleroi	3.170	16	3.575	18	3.932	19	4.354	21	4.749	23
Châtelet	595	17	664	19	742	21	834	23	871	24
Courcelles	540	17	599	19	710	23	791	25	844	27
Farciennes	235	21	283	25	279	25	271	24	308	27
Fleurus	374	16	432	19	525	23	564	25	641	28
Fontaine-l'Évêque	251	14	311	17	359	20	427	24	440	24
Gerpennes	179	14	233	18	273	21	298	23	346	27
Ham-sur-Heure/Nalinnes	203	15	250	18	306	22	349	25	354	26
Les Bons Villers	135	14	163	17	205	22	234	25	239	25
Montigny-le-Tilleul	148	15	176	17	210	21	222	22	232	23
Pont-à-Celles	265	15	324	19	381	22	407	23	458	26
Global	6.728	16	7.742	18	8.769	21	9.679	23	10.465	25

ANNEXE 10 Données relatives à la collecte des déchets organiques en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2020 à 2024

Commune	2020		2021		2022		2023		2024	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	381	36	374	35	330	30	343	31	350	32
Anderlues	393	32	393	32	359	29	367	29	380	30
Chapelle-lez-Herlaimont	0	0	0	0	0	0	19	1	58	4
Charleroi	0	0	0	0	0	0	396	2	1.256	6
Châtelet	0	0	0	0	123	3	146	4	332	9
Courcelles	1.073	34	1.025	33	952	31	996	32	1.068	34
Farciennes	405	36	415	37	385	34	381	34	388	34
Fleurus	0	0	0	0	104	5	83	4	168	7
Fontaine-l'Évêque	0	0	0	0	0	0	24	1	49	3
Gerpennes	448	35	440	35	411	32	412	32	458	36
Ham-sur-Heure/Nalinnes	395	29	372	27	368	27	382	28	401	29
Les Bons Villers	346	37	316	33	300	32	298	31	310	32
Montigny-le-Tilleul	394	39	380	37	350	35	362	36	398	39
Pont-à-Celles	587	34	579	33	538	31	570	33	631	36
Global	4.422	10	4.293	10	4.219	10	4.778	11	6.247	15

ANNEXE 11 Données globales sur l'ensemble des recyparcs (quantités en tonnes)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	"Total depuis l'ouverture (1994)"
Fréquentation	752.599	723.062	748.289	744.590	782.569	809.460	710.605	780.358	714.821	705.452	748.261	23.735.171
Tous déchets confondus	97.080	93.110	92.003	89.551	90.312	92.615	91.693	99.790	84.530	82.392	84.676	2.524.895
Inertes	41.847	39.996	37.582	37.213	37.412	36.947	38.537	41.360	36.091	32.941	31.749	1.082.369
Encombrants	12.806	13.136	13.246	13.738	14.077	14.752	14.906	15.692	12.830	12.360	12.445	434.680
Bois	10.955	11.401	11.730	11.952	12.221	13.001	13.643	14.640	12.225	12.215	13.543	201.393
Déchets verts	18.008	15.654	16.442	14.033	13.957	14.517	12.079	15.287	11.810	13.052	14.537	425.476
Papier/Carton	4.189	4.014	3.911	3.755	3.710	3.794	3.159	3.248	2.769	2.855	2.897	131.986
Métaux	1.887	1.861	2.030	1.762	1.656	1.776	1.941	1.959	1.742	1.865	2.015	64.080
DEEE	1.464	1.524	1.530	1.485	1.472	1.608	1.689	1.830	1.779	1.813	1.891	34.175
Verre	1.609	1.523	1.516	1.423	1.389	1.453	1.140	1.087	936	920	960	55.446
Plastiques durs	0	0	36	161	293	403	496	677	815	1.037	1.207	5.124
Divers *	838	840	864	855	856	896	973	973	889	884	971	21.808
Textiles	559	576	576	576	577	621	559	628	600	559	574	9.647
Autres déchets**	629	232	250	221	247	275	299	313	278	259	334	8.207
Asbeste-ciment	1.044	1.115	1.067	1.043	1.058	1.086	926	1.214	1.117	977	901	21.020
Verre plat	397	405	415	544	534	577	547	617	592	595	588	7.248
EPS	46	40	42	47	60	64	67	71	59	60	65	1.024
Cartons à boissons						(1996 à 2004)						920
Plastiques						(1994 à 2004)						5.871
Pois de repliage	38	34	40	34				(2008 à 2017)				319
Films plastiques	183	189	169	175				(2008 à 2017)				1.412
PMC	583	570	557	535	541	521	397		(2005 à 2020)			11.566
P+	0	0	0	0	251	324	336	195		(2018 à 2021)		1.107
Liège	1.320	1.988	1.820	1.560	1.547	1.443	2.275	1.989	2.119	2.093	1.924	49
Bougies	0.540	1.200	0.940	1.220	1.200	0.960	1.700	1.060	1.780	1.500	0.000	13

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets** : pneus, bâches agricoles, incinérables.

ANNEXE 12 Quantités de déchets collectés par an et par habitant sur l'ensemble des recyparcs (depuis 2014)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fréquentation	179	171	177	177	185	192	168	185	169	166	175
Tous déchets confondus	230	221	218	212	214	219	217	237	200	194	199
Inertes	99	95	89	88	89	87	91	98	85	78	74
Encombrants	30	31	31	33	33	35	35	37	30	29	29
Bois	26	27	28	28	29	31	32	35	29	29	32
Déchets verts	43	37	39	33	33	34	29	36	28	31	34
Papier/Carton	10	10	9	9	9	9	7	8	7	7	7
Métaux	4	4	5	4	4	4	5	5	4	4	5
DEEE	3	4	4	4	3	4	4	4	4	4	4
Verre	4	4	4	3	3	3	3	3	2	2,2	2,3
Plastiques durs	0	0	0,1	0,4	0,7	1,0	1,2	1,6	1,9	2,4	2,8
Divers *	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,3	2,3	2,1	2,1	2,3
Textiles	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,3	1,5	1,4	1,3	1,3
Autres déchets**	1,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,8
Asbeste-ciment	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,2	2,9	2,6	2,3	2,1
Verre plat	0,94	1,0	1,0	1,3	1,3	1,4	1,3	1,5	1,4	1,4	1,4
EPS	0,11	0,09	0,10	0,11	0,14	0,15	0,16	0,17	0,14	0,14	0,15
Cartons à boissons						(1996 à 2004)					
Plastiques						(1994 à 2004)					
Pois de repliage	0,09	0,08	0,09	0,08				(2008 à 2017)			
Films plastiques	0,43	0,45	0,40	0,42				(2008 à 2017)			
PMC	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	0,9		(2005 à 2020)		
P+	0	0	0	0	0,60	0,77	0,79	0,46		(2018 à 2021)	
Liège	0,003	0,005	0,004	0,004	0,004	0,003	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
Bougies	0,001	0,003	0,002	0,003	0,003	0,002	0,004	0,003	0,004	0,004	0,000

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets** : pneus, bâches agricoles, incinérables.



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Rapport d'activités

Exercice 2024

Le rapport est téléchargeable

www.tibi.be



Tibi

Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Rue du Déversoir 1 - BE 6010 Charleroi (Couillet)

Tél. : +32 (0)71 44 00 40 - Fax : +32 (0)71 36 04 84

TVA : BE 201 543 234

www.tibi.be - info@tibi.be - 0800 94 234

Éditeur responsable : Tibi

Rue du Déversoir, 1 - 6010 Charleroi (Couillet)